



20180804932017

DATE DEPOT : 06/08/2018

N° DE DEPOT : 80493

N° GESTION : 2010B26549

N° SIREN : 529326050

DENOMINATION : PRESSTALIS

ADRESSE : 30 rue Raoul Wallenberg 75019 Paris

MILLESIME : 2017

.

presstalis

Greffé du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

10 AOUT 2018

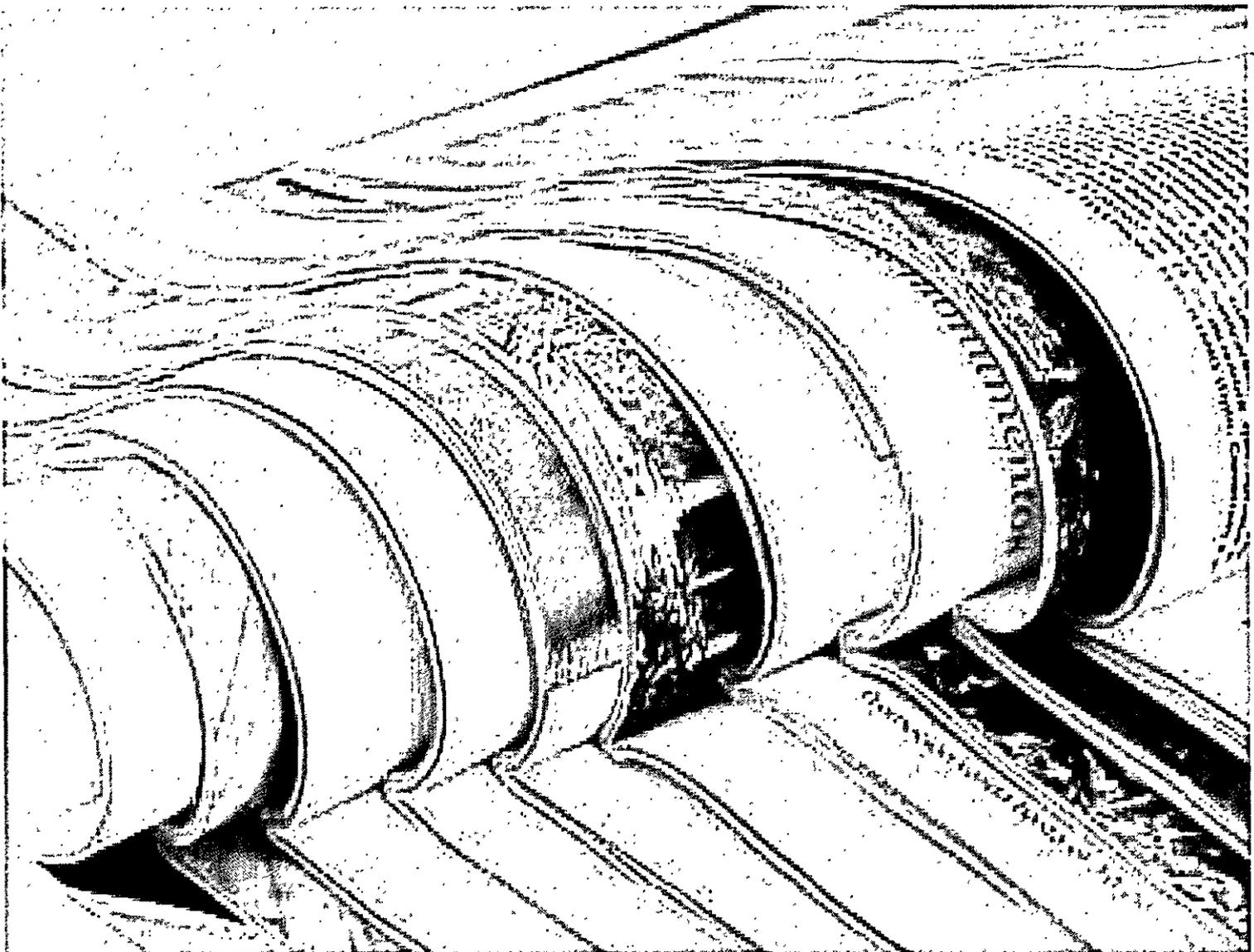
Sous le N° : 80493



PRESSTALIS

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2018



RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017

SOMMAIRE

I FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

A COMPTES SOCIAUX PRESSTALIS

- 2 – Analyse des comptes sociaux
- 3 – Effectifs
- 4 – Dépenses non déductibles des résultats
- 5 – Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs
- 6 – Frais de recherche et développement
- 7 – Dividendes versés au cours des trois derniers exercices
- 8 – Actionariat des salariés

B COMPTES CONSOLIDÉS PRESSTALIS

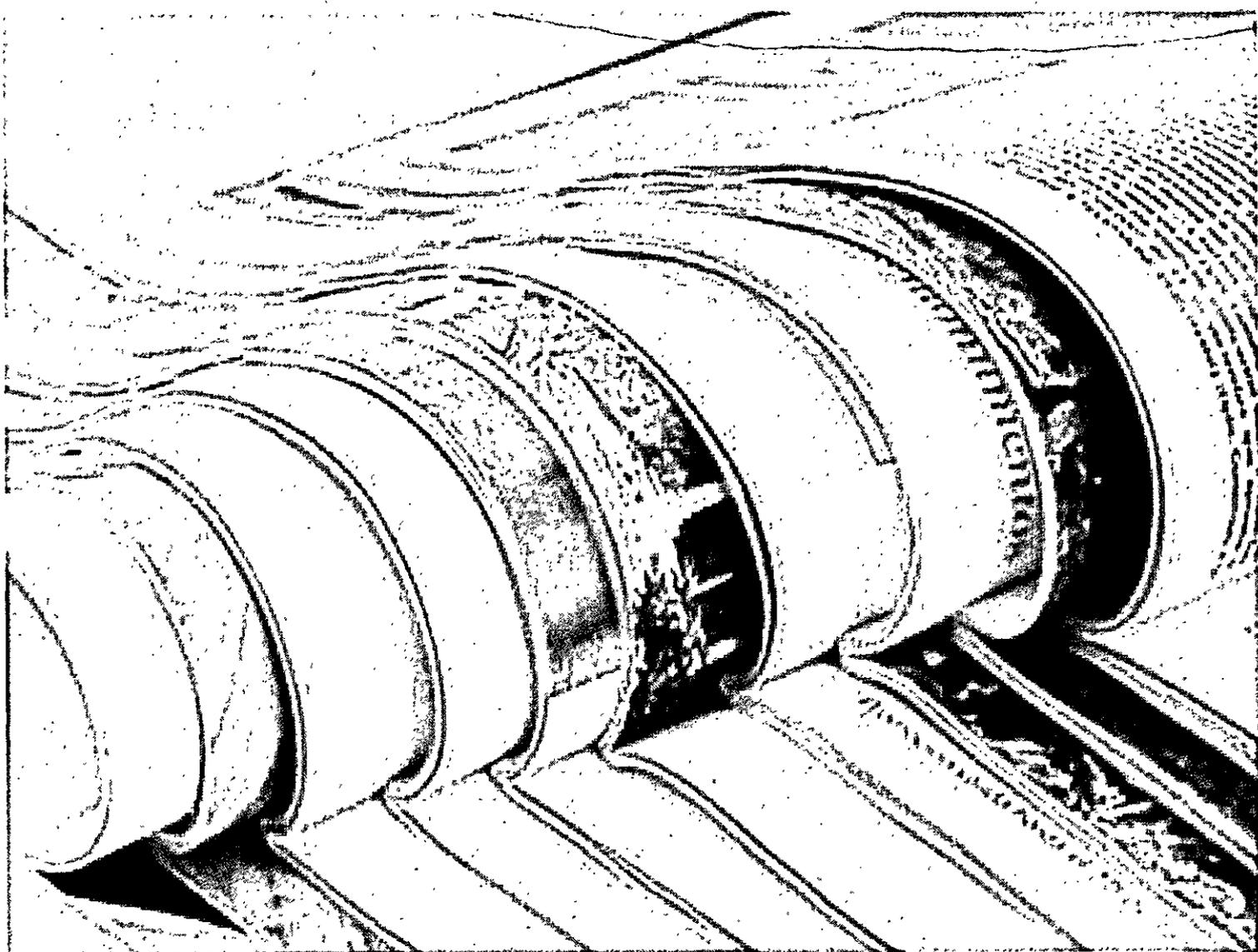
- 1 – Compte de résultat consolidé
- 2 – Compte de bilan consolidé

4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE



I - FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



PRESSTALIS
Société par action simplifiée
au capital de 22.296.700 euros
Siège social : 30, rue Raoul Wallenberg
75019 PARIS
529.326.050 RCS PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

1- FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

1-1. PRINCIPES RETENUS ET CONTEXTE DE L'ARRETE DES COMPTES :

Les comptes ont été arrêtés sur la base de l'hypothèse de continuité de l'exploitation en prenant en considération les éléments suivants :

Situation financière du Groupe Presstalis au 31 décembre 2017

- l'exercice 2017 de Presstalis s'est traduit par une perte d'exploitation de - 24M€ et une perte nette de - 54,8 M€
- les comptes font apparaître une situation nette négative de 358,8 M€ au 31 décembre 2017.

En effet malgré le plan de restructuration engagé depuis 2012, l'activité du Groupe Presstalis a continué à se dégrader sur l'exercice 2017. De ce fait mais également en raison de financements complémentaires qui n'ont pu être mis en place aux dates prévues, la situation de trésorerie est devenue critique sur les derniers mois de l'exercice.

Dans un premier temps Presstalis a négocié avec certains éditeurs des délais de paiement complémentaires à hauteur de 25% du CCR sur le mois de décembre 2017 (et prorogé en janvier 2018).

Le montant ainsi retenu auprès des éditeurs Presstalis au 31 décembre est d'un montant de 27,4 M€ (complété par 1,5 M€ prélevé sur le mois de janvier 2018).

Néanmoins, ces mesures transitoires ne pouvaient permettre de solutionner durablement les difficultés de trésorerie du groupe Presstalis et une procédure de conciliation a été ouverte au niveau de Presstalis et de ses filiales selon le calendrier suivant :

- 30 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Bourbouloux, en qualité de mandataire ad hoc.

- 4 décembre 2017, le Président du tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de conciliation au profit de la société Presstalis et a désigné Maître Bourbouloux en qualité de conciliateur.
 - o 04/12/2017 : Presstalis
 - o 15/12/2017 : SAD, Soprocom Holding, CCEI
 - o 21/12/2017: 10 dépôts Soprocom, SOBADI, Ceforep, Ocyto, Export Press.

Définition d'un plan de retournement

Compte tenu de la situation du Groupe, un plan de retournement pour les exercices 2018 et 2019 a été défini par le nouveau management avec le support du Cabinet Eight Advisory.

Les principales caractéristiques de ce plan de retournement sont les suivantes :

- o Cession de 9 dépôts (PFL)
- o Cession des activités non stratégiques
- o Mise en place du plan social Siège et SAD (224 départs)
- o Révision des barèmes Quotidiens et Publications sur l'exercice 2018 et neutralisation de l'effet ciseau
- o Refonte du plan transport
- o Plan de réduction des coûts

Protocole de conciliation

Ce plan de retournement a été discuté avec les parties prenantes du Groupe et sa version finale a été le support du protocole de conciliation signé en date du 8 mars 2018 par les sociétés du Groupe Presstalis, les sociétés coopératives actionnaires, la Bred et l'Etat Français, en présence de Maître Bourbouloux. Ce protocole de conciliation a été homologué le 14 mars 2018 par le Tribunal de Commerce de Paris.

Les principales mesures de financement du plan de retournement sont décrites ci-dessous :

Mesures sur les financements externes :

- o Maintien du niveau global des lignes d'affacturage avec un objectif de négocier les lignes de crédit avec les différents factors avec une échéance prévue en octobre 2018 ;
- o Réaménagement des prêts FDES à Presstalis antérieurs (2012 et 2015) ;
 - Franchise de remboursement et mise en place d'un nouvel échéancier prévoyant le report des remboursements à 2023 pour le prêt FDES de 2012 et à compter de 2027 pour le prêt FDES de 2015 ;
 - Maintien des autres conditions financières.
- o Dettes fiscales et sociales : moratoire de paiement sur 24 mois
 - Accord CCSF validé par le protocole de conciliation pour 6,8 M€
 - Accord des organismes sociaux Audiens, Malakoff et Umen
- o Mise en place de prêts FDES complémentaires de 90,0 M€ accordés aux coopératives avec une délégation vis-à-vis de Presstalis :
 - Coopérative des quotidiens : 24,3 M€
 - Coopérative des magazines : 65,7 M€

Ces prêts sont remboursables selon les modalités suivantes :

- Ces prêts sont remboursables en 39 échéances à compter du 31 octobre 2019

Mesures d'accompagnement des éditeurs avec des décisions validées par le CSMP

- o Apport des Editeurs (50,2 M€) ;
- o Contribution exceptionnelle des éditeurs de Presse avec un prélèvement mensuel de 2,25% sur les ventes en montant fort pendant 10 semestres à compter du 5 mars 2018 (décision CSMP 2018-02) et/ou apport en compte courant. Cette mesure doit permettre d'enregistrer en compte courant la somme de 73,6 M€ ;

- o Mise en place de nouvelles conditions de règlement par les messageries aux éditeurs de presse (décision CSMP 2018-03) ;
- o Prolongation exceptionnelle de 6 mois des délais de préavis pour les transferts de titres entre messageries (décision CSMP 2018-01) ;

Aides des éditeurs

- o Versement d'une aide annuelle de 9,0 M€ (Fonds Numérique) pour les années 2018 à 2021 ;
- o Refonte des barèmes Quotidiens et Publications en plusieurs étapes à partir de janvier 2018 jusqu'en juillet 2018 ;
- o Compensation de l'effet ciseaux.

Autres points sur l'arrêté des comptes

La clôture des comptes de fin décembre tient compte des opérations détaillées ci-dessous :

Acquisitions et cessions d'actifs :

- Acquisition des fonds de commerce EPPIC, Médiabo et Mercuri Presse pour un montant de 3,2 M€ et création de 2 entités juridiques (VIP et Mercuri Presse)
- Cession des titres Médiakiosk, MMO et ADP avec une plus-value de cession de 2,2 M€
- Cession des immeubles en crédit-bail de Cergy et de Perpignan avec une plus-value globale de 1,2 M€ :
 - o Cergy : prix de cession de 0,8 M€
 - o Perpignan : prix de cession de 1,7 M€
- Cession du bâtiment GDP : prix de cession de 1,3 M€ / résultat net de cession de 0,9 M€

Mesures sur les financements :

- Signature en avril 2017 d'un contrat d'affacturage avec la Banque Postale pour un encours négocié de 12,0 M€.
- Remboursement anticipé du CICE et du Crédit d'Impôt Recherche suite à la procédure de conciliation pour un montant de 1,5 M€.
- Gel du règlement des 2 dernières échéances du prêt FDES pour les montants en capital, soit 2,3 M€.

Résultat exceptionnel :

Dans le cadre de la clôture de décembre 2017, nous avons enregistré les opérations suivantes liées à des sorties d'actifs ou de résiliation de contrats :

- Sortie des immobilisations du module APS Prévision pour un montant de 4,7 M€.
- Sortie des immobilisations des modules Finance des Tiers et Portail pour un montant de 1,9 M€
- Prise en compte d'un loyer complémentaire pour les machines de picking pour un montant de 2,9 M€

Le résultat 2017 tient compte également d'un ajustement afin de ramener la valeur des titres d'Adthlétic Média à la valeur de cession estimée.

Le plan de trésorerie 2018 tient compte des mesures de financements prévues dans le cadre du protocole de conciliation et permet de mettre en œuvre le plan de retournement du Groupe Presstalis

C'est sur la base de l'homologation en date du 14 mars par le Président du Tribunal de Commerce de Paris, du protocole de conciliation qui validait le principe de continuité d'exploitation, que le Conseil d'Administration de Presstalis, confiant dans la bonne réalisation des plans de restructuration et de financement a arrêté les comptes annuels/consolidés du Groupe dans le principe de continuité d'exploitation.

1-2 CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION :

Au cours de la période, la sortie des participations suivantes a été actée dans les comptes sociaux de Presstalis SAS:

- Sortie des titres ADP (Sénégal) en février 2017
 - 70% des parts de la société
 - Prix de cession 110 K€
 - Moins-value de cession - 3 263 K€

Les titres ADP avaient été dépréciés à hauteur de 3 263 K€ au 31 décembre 2016.

- Sortie des titres Médiakiosk en mai 2017
 - Cession 110 actions (5% titres détenus).
 - Prix de cession 3 322 K€
 - Plus-value de cession 874 K€
- Sortie des titres MMO(Liban) en septembre 2017
 - Cession de 500 parts (20%)
 - Prix de cession 266 K€
 - Moins-value de cession -1 K€

1-3 MOUVEMENTS SUR LES TITRES DE PARTICIPATION :

Presstalis SAS a procédé à la recapitalisation de l'entité Messapresse après avoir restructuré son activité (Presse locale) via une :

- Augmentation de capital à hauteur de 686 K€ (Arriérés Presse + Avance financière)
- Réduction de capital de 455 K€.

Malgré ces opérations, la situation nette reste négative à hauteur de 92 K€ au 31 décembre 2017.

1-4 ACTIVITÉ DE L'EXERCICE :

Le niveau d'activité (*ventes en montants forts*) de la société mère a baissé de 3,5% par rapport à 2016.

Les *ventes en montants forts* passent de 1 466,9 M€ en 2016 à 1 416,0 M€ en 2017, soit une baisse de 50,9 M€.

Cette baisse d'activité 2017 est générée principalement par la baisse structurelle du marché :

- baisse en volume des ventes des quotidiens (- 9,8%)
- baisse en volume des ventes des publications (- 6,1%)

Cette baisse est neutralisée partiellement par une hausse des prix des quotidiens et des publications par les éditeurs.

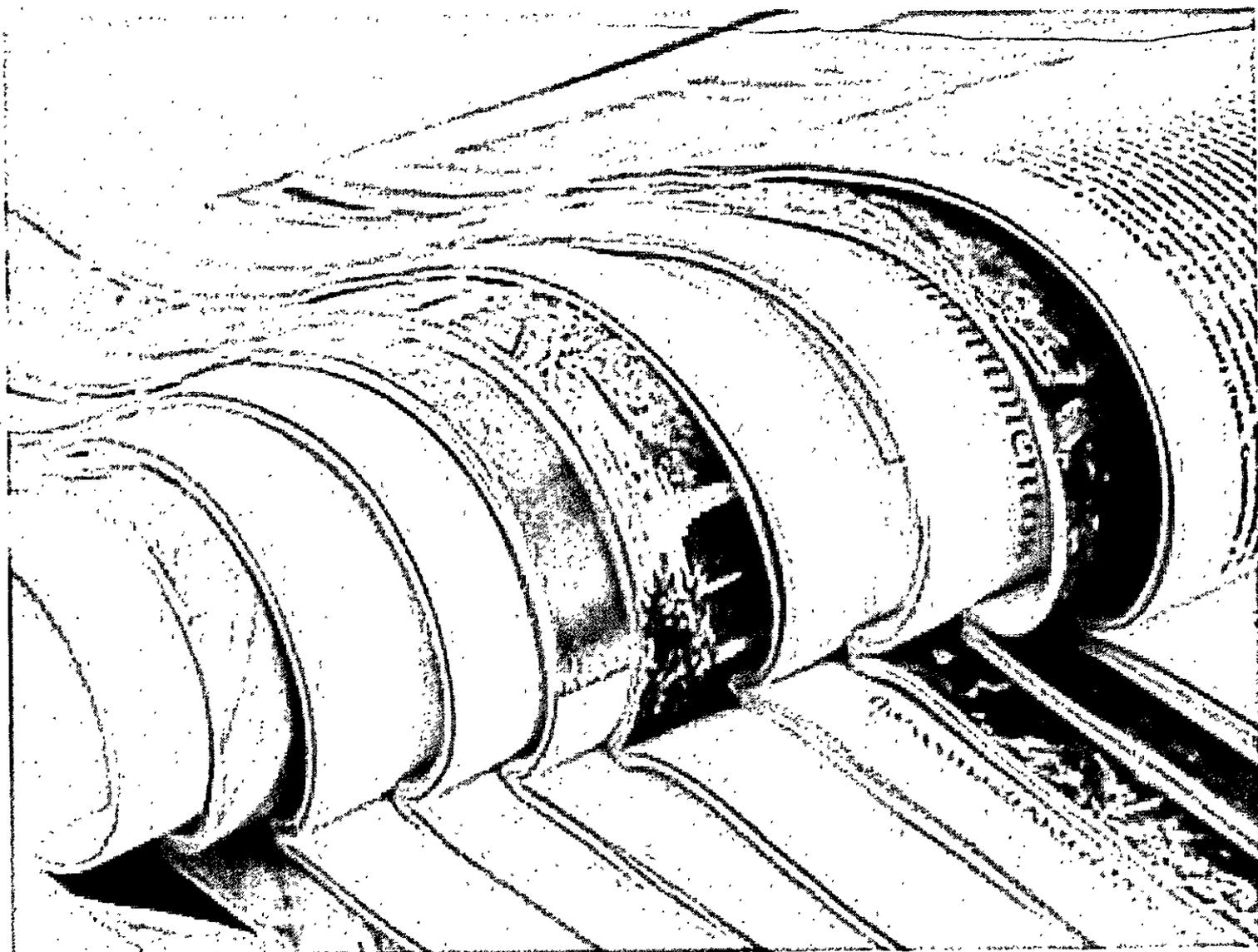
Le volume des ventes hors presse baisse également de 9,4%.



A – COMPTES SOCIAUX PRESTALIS

2 – ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



A – COMPTES SOCIAUX PRESSTALIS

2 - ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

2.1 COMPTE DE RESULTAT

Le résultat d'exploitation 2017 est de 11,4 M€ contre 21,8 M€ en 2016. Une baisse importante du chiffre d'affaires et des autres revenus pour un montant de 17,1 M€ n'est pas compensée comme les autres années par une baisse symétrique des charges d'exploitation de 6,8 M€. Cette baisse des charges d'exploitation concerne les postes transports, charges de personnel et les autres charges.

<i>(en millions d'euros)</i>	Comptes Sociaux 2017	Comptes Sociaux 2016	Variation	Variation en %
Chiffre d'affaires	166,9	177,5	-10,6	-6,0%
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	53,8	60,3	-6,6	-10,9%
Total produits d'exploitation	220,7	237,8	-17,1	-7,2%
Achats consommés	-0,3	-0,2	-0,1	32,8%
Transports	-57,4	-61,3	3,9	-6,4%
Charges de personnel	-58,7	-61,6	2,9	-4,7%
Autres charges d'exploitation	-84,2	-85,7	1,5	-1,7%
Impôts et taxes	-4,2	-4,3	0,2	-3,5%
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	-4,5	-2,9	-1,6	55,2%
Total charges d'exploitation et provisions nettes des reprises	-209,3	-216,1	6,8	-3,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	11,4	21,8	-10,4	-47,7%
Charges financières	-59,7	-226,1	166,4	-73,6%
Produits financiers	4,0	170,8	-166,9	-97,7%
RESULTAT FINANCIER	-55,7	-55,2	-0,5	0,8%
RESULTAT COURANT	-44,3	-33,5	-10,8	32,3%
Charges exceptionnelles	-36,6	-49,0	12,3	-25,2%
Produits exceptionnels	21,1	24,5	-3,4	-14,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15,5	-24,4	8,9	-36,4%
Impôt sur les résultats	1,2	10,6	-9,5	-88,9%
RESULTAT NET	-58,7	-47,3	-11,4	24,1%

2.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2017 est de - 15 533 K€. Il se décompose ainsi :

Charge d'abandon de créances SAD et Soprocom	- 5 114 K€
Clause de retour à meilleure fortune Ocyto	850 K€
Résultats nets sur cessions d'actifs financiers	- 2 390 K€
Résultats net sur cessions d'actifs corporels	50 K€
Honoraires sur missions exceptionnelles	- 1 672 K€
Dotation pour plans sociaux antérieurs	- 487 K€
Indemnités nettes de reprises de provisions.....	- 1 583 K€
Reprise provision plan restructuration	360 K€
Dotation aux provisions des engagements sociaux	- 569 K€
Impact de l'arrêt d'APS Prévisions	- 2 021 K€
Provision litige fiscal Presstalis	- 280 K€
Loyer complémentaire Machine de Picking	- 2 885 K€
Autres charges et produits exceptionnels	208 K€

2.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de - 55,7 M€ au 31 décembre 2017 contre un résultat financier de 55,2 M€ en 2016 (1)

Il se compose principalement des postes ci-dessous:

➤ Dividendes reçus	194 K€
➤ Charges des prêts et avances financières	- 750 K€
➤ Provisions financières 2017	
○ Dotation pour provision comptes courants.....	-55 K€
○ Dotation pour provision pour risques filiales.....	- 27 563 K€
○ Provisions titres de participation et créances.....	-25 941 K€
○ Autres reprises de provisions	28 K€
➤ Intérêts sur prêts FDES 50 M€	-2 516 K€
➤ Commissions d'affacturage.....	-1 546 K€
➤ Autres charges financières.....	- 86 K€
➤ Résultat de change.....	- 812 K€
➤ Provision risque de change	- 114 K€
➤ Reprise de provision financière ADP	3 343 K€
➤ Autres produits et charges	127 K€

(1) Les montants indiqués dans le résultat financier de 2016 concernent les flux de recapitalisation des dépôts SAD et Soprocom

Le groupe a appliqué le règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

2.4 COMPTES DE BILAN COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	Comptes sociaux 2017	Comptes sociaux 2016	Variation 2017/2016
ACTIF			
Actif immobilisé	69 828	88 521	-18 693
Stocks et en cours	500	370	130
Editeurs - presse en consignation	17 603	18 723	-1 120
Editeurs - provisions rendus	140 118	132 169	7 949
Dépositaires et comptes rattachés	120 431	152 130	-31 700
Autres créances	63 226	99 654	-36 428
Trésorerie	23 889	8 209	15 680
Charges constatées d'avance	3 588	3 912	-324
Ecart de conversion Actif	370	150	221
TOTAL GENERAL	439 553	503 838	-64 285
PASSIF			
Capitaux propres	-368 309	-309 653	-58 656
Provisions risques et charges	64 015	48 376	15 639
Emprunts et dettes divers	135 479	183 402	-47 923
Emprunt auprès de l'Etat	50 590	51 215	-625
Dettes éditeurs et comptes rattachés	284 524	269 109	15 415
Dépositaires : provision Retour à rentrer	140 137	137 847	2 290
Dettes fiscales et sociales	26 005	25 409	596
Autres dettes	106 854	97 836	9 018
Produits constatés d'avance	0	0	0
Ecart de conversion Passif	258	296	-37
TOTAL GENERAL	439 553	503 838	-64 285

2-5 ANALYSE POSTE DE BILAN

2-5-1 Actif immobilisé

L'actif immobilisé net baisse de 18,7 M€ passant de 85,5 M€ à fin 2016 à 69,8 M€ à fin 2017.

Cette diminution est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- Sur les titres de participation (- 27,9 M€)

- par la baisse de la valeur des titres de participation pour - 5,4 M€
 - cession des titres de Médiakiosk, ADP et MMO
- par la dépréciation des titres de participation pour - 22,5 M€
 - provision SAD pour -14,3 M€
 - provision Soprocom Holding pour - 10,9 M€
 - dépréciations autres titres de participation pour - 0,7 M€
 - reprise dépréciation sur les titres cédés (ADP et MMO) pour 3,4 M€
- Sur les immobilisations (+ 2,5 M€)
 - par les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice pour 4,9 M€.
 - par les sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles pour - 2,2 M€
 - par les amortissements générés sur l'exercice 2017 pour - 1,2 M€
 - par la reprise des amortissements pour les immobilisations cédées pour 1 M€
- Sur les dépôts de garantie et autres titres immobilisés (+ 6,7 M€)
 - par l'augmentation des dépôts de garantie concernant l'affacturage des créances dépositaires à hauteur de 6,7 M€ (nouveau contrat Banque Postale pour 7,7 M€)

2-5-2 Editeurs Presse en consignation

Le poste Editeurs Presse baisse de 1,1 M€ passant de 18,7 M€ à fin 2016 à 17,6 M€ à fin 2017

Cette baisse est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par l'augmentation des éditeurs débiteurs pour 1,6 M€
- par la baisse des avances éditeurs de - 2,5 M€
- par la variation sur les autres postes pour - 0,2 M€

2-5-3 Dépositaires et comptes rattachés

Le poste Dépositaires et comptes rattachés baisse de 31,7 M€ passant de 152,1 M€ à fin 2016 à 120,4 M€ à fin 2017.

Cette baisse est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par une baisse de l'encours des créances nettes des dépositaires pour un montant de - 2,5 M€
- par une baisse de l'encours des créances nettes des distributeurs pour un montant - 0,9 M€
- par le complément de cessions de créances réalisées sur 2017 pour - 22,3 M€ pour les créances dépositaires et diffuseurs avec la mise en place du contrat d'affacturage avec la Banque Postale pour - 19,2 M€
- par une baisse de la provision concernant les cours de route pour - 6,5 M€.
- par une augmentation sur les autres postes pour un montant pour 0,5 M€

2-5-4 Autres créances

Le poste Autres créances baisse de 36,5 M€ passant de 99,7 M€ à fin 2016 à 63,2 M€ à fin 2017.

Cette diminution est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par les avances de péréquation vis-à-vis des coopératives reclassées pour un montant de - 16 M€ (afin de compenser avec les dettes péréquation de même montant)
- par l'augmentation de la créance de TVA pour 1,2 M€
- par l'augmentation des avances fournisseurs pour 1,5 M€
- par la baisse des comptes courants pour - 9,5 M€
- par la baisse du poste affacturage pour - 4,8 M€
- par une créance de comptes courants d'intégration fiscale pour - 9,4 M€ (Impôt société Soprocom Holding en 2016 pour 9,5 M€)
- par une variation des autres postes pour un montant de 0,6 M€.

2-5-5 Charges constatées d'avance

Le poste Charges constatées d'avance diminue de - 0,3 M€ passant de 3,9 M€ à fin 2016 à 3,6 M€ à fin 2017.

Cette baisse est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par l'augmentation des charges constatées d'avance sur la maintenance du matériel d'exploitation pour 0,2 M€
- par la baisse des charges constatées d'avance sur les frais d'étude de - 0,3 M€

2-5-6 Provisions pour risques

Le poste Provision pour risques augmente de 15,6 M€ passant de 48,4 M€ à fin 2016 à 64,0 M€ à fin 2017.

Cette variation est principalement justifiée par les mouvements ci-dessous :

- par les dotations aux provisions sur la situation nette négative de la SAD (20,0 M€) et Soprocom pour (7,6 M€)
- par la provision pour charge machine de picking pour 0,9 M€
- par la provision pour charge sur la subvention pour 0,9 M€
- par la provision RFA de 0,7 M€
- par l'augmentation des engagements sociaux pour 0,6 M€
- par les variations de provisions sur les plans sociaux
 - o dotation complémentaires sur les plans antérieurs pour 0,5 M€
 - o reprise des provisions sur les plans pour -14,7 M€
- par la reprise nette des autres provisions pour risques et charges pour -0,9 M€

2-5-7 Emprunt auprès de l'Etat

Le poste Emprunt auprès de l'Etat baisse de 0,6 M€ passant de 51,2 M€ à fin 2016 à 50,6 M€ à fin 2017.

Cette diminution est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par le remboursement des échéances 2017 pour un montant de - 2,3 M€
- par la variation des intérêts sur la période pour un montant de 1,7 M€

Compte tenu du protocole de conciliation les échéances de septembre et décembre 2017 n'ont pas été intégralement réglées (sauf les intérêts sur le prêt)

2-5-8 Dettes Editeurs et comptes rattachés

Le poste Dettes Editeurs et comptes rattachés augmente de 15,4 M€ passant de 269,1 M€ à fin 2016 à 284,5 M€ à fin 2017.

Cette augmentation est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par la baisse de l'encours éditeur pour - 16,0 M€
- par la mise en œuvre d'une retenue éditeurs de 27,4 M€ (1)
- par une augmentation des charges à payer au titre de la bonification structurante et export pour 4,2 M€
- par la variation des autres postes pour - 0,2 M€

(1) Un prélèvement éditeurs de 25% a été mis en place sur le mois de décembre 2017 et janvier 2018. Le prélèvement sur le CCR était de 27,4 M€ au 31 décembre 2017

2-5-9 Dettes fiscales et sociales

Le poste Dettes fiscales et sociales augmente de 0,6 M€ passant de 25,4 M€ à fin 2016 à 26,0 M€ à fin 2017.

Cette hausse est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par la baisse de la provision pour objectifs pour - 1 M€
- par l'augmentation de l'encours pour l'Urssaf/Audiens et UMEN pour 1,2 M€
- par la baisse de la TVA sur les factures à établir pour - 0,6 M€
- par les provisions taxe d'habitation pour 1,2 M€
- par la variation des autres postes pour -0,2 M€

Au 31 décembre 2017, les cotisations Urssaf, Audiens et Umen de novembre 2017 n'étaient pas réglées pour un montant total de 1,2 M€.

2-5-10 Autres dettes

Le poste Autres dettes augmente de 9 M€ passant de 97,8 M€ à fin 2016 à 106,8 M€ à fin 2017.

Cette augmentation est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- par une augmentation de la provision rémunération diffuseurs pour 3,0 M€
- par l'augmentation de l'encours fournisseurs pour 5,0 M€
- par les provisions Drop et Péréquation MLP pour 1,2 M€
- par les variations sur les autres postes pour - 0,2 M€

2-6 MOUVEMENTS FILIALES ET PARTICIPATIONS GROUPE PRESSTALIS

Lors de l'exercice 2017, les principaux mouvements sur les titres de participation concernant :

- Cession des titres ADP (70% des parts) pour 110 K€
- Cession des titres Médiakiosk (5% de participation) pour 3 322 K€
- Cession des titres MMO Liban (20% de participation) pour 266 K€

- Acquisition opérée par la filiale CCEI :
 - Création de la société Mercuri Presse pour acquisition des fonds de commerce Mercuri Presse et Médiabo.

2-7 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la société présentaient une valeur négative de 368 308 739 euros pour un capital social de 22 296 700 euros.

Le résultat au 31 décembre 2017 est de - 58 656 157 €.

Les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 font toujours apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

2-8 AUTRES EMPRUNTS DE L'ETAT

Dans le cadre de l'accord tripartite du 5 octobre 2012 signé entre les Pouvoirs Publics, Presstalis et ses coopératives associées, l'État français a accordé à Presstalis :

un prêt FDES de 20 M€ versés en 2 tranches.

- La première tranche de 10 M€ a été versée le 15 novembre 2012. Le deuxième versement a été reçu le 19 Juillet 2013. Les intérêts courus jusqu'à mars 2016 ont été capitalisés pour 2,9 M€.
- Les échéances concernant l'exercice 2017 ont été remboursées partiellement à l'Etat pour un montant en principal et en intérêts à hauteur de 3,1 M€. Un moratoire a été accordé pour les échéances de septembre et décembre 2017 pour 2,3 M€
- Pour les échéances de septembre et décembre 2017, seuls les intérêts financiers pour un montant de 0,4 M€ ont été réglés.

un prêt FDES de 30 M€ versés en 2 tranches.

- La première tranche de 10 M€ a été versée le 27 février 2015. Le deuxième versement de 20 M€ a été reçu le 25 mars 2015.

Dans le cadre du protocole de conciliation, l'État a accepté de modifier l'échéancier des prêts FDES en accordant une franchise de remboursement et en fixant des nouvelles modalités de remboursement pour les deux prêts ci-dessus.

Les intérêts financiers comptabilisés en charge sur l'exercice 2017 s'élèvent à 2 516 K€.

2-9 RESULTATS - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir une **perte de 58 656 157,10 euros** que nous vous proposons d'affecter **en totalité au compte "REPORT A NOUVEAU"** qui passera ainsi d'un solde débiteur de 331 949 282,26 euros à un solde débiteur de 390 605 439,35 euros.

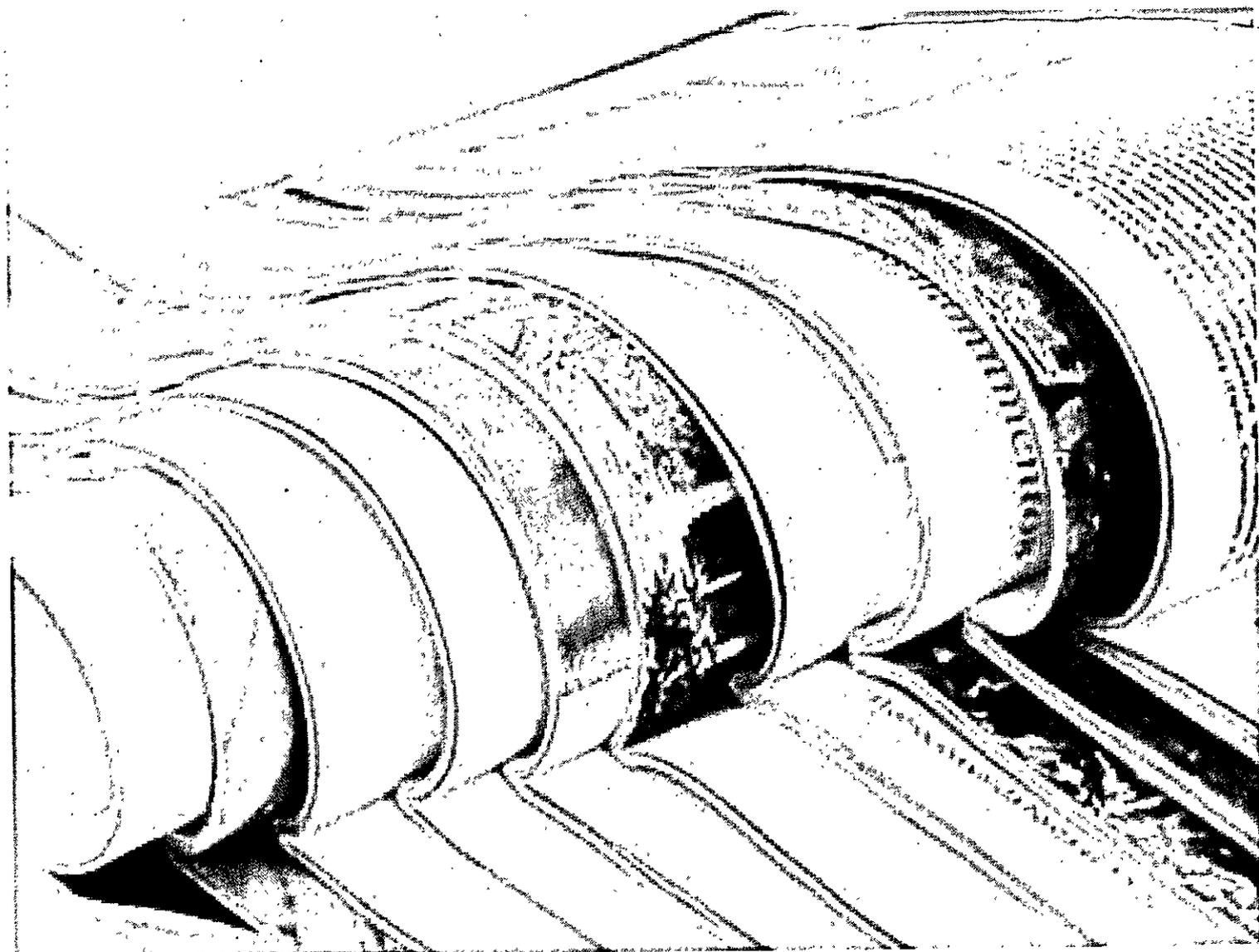


A – COMPTES SOCIAUX PRESTALIS

3 – EFFECTIFS

4 – DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES DES RÉSULTATS

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



3 - EFFECTIFS

Les effectifs au 31/12/2017 se décomposent de la manière suivante :

Cadres et Agents de maîtrise	451
Employés	19
Ouvriers	162
Total	632

4 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES DES RESULTATS

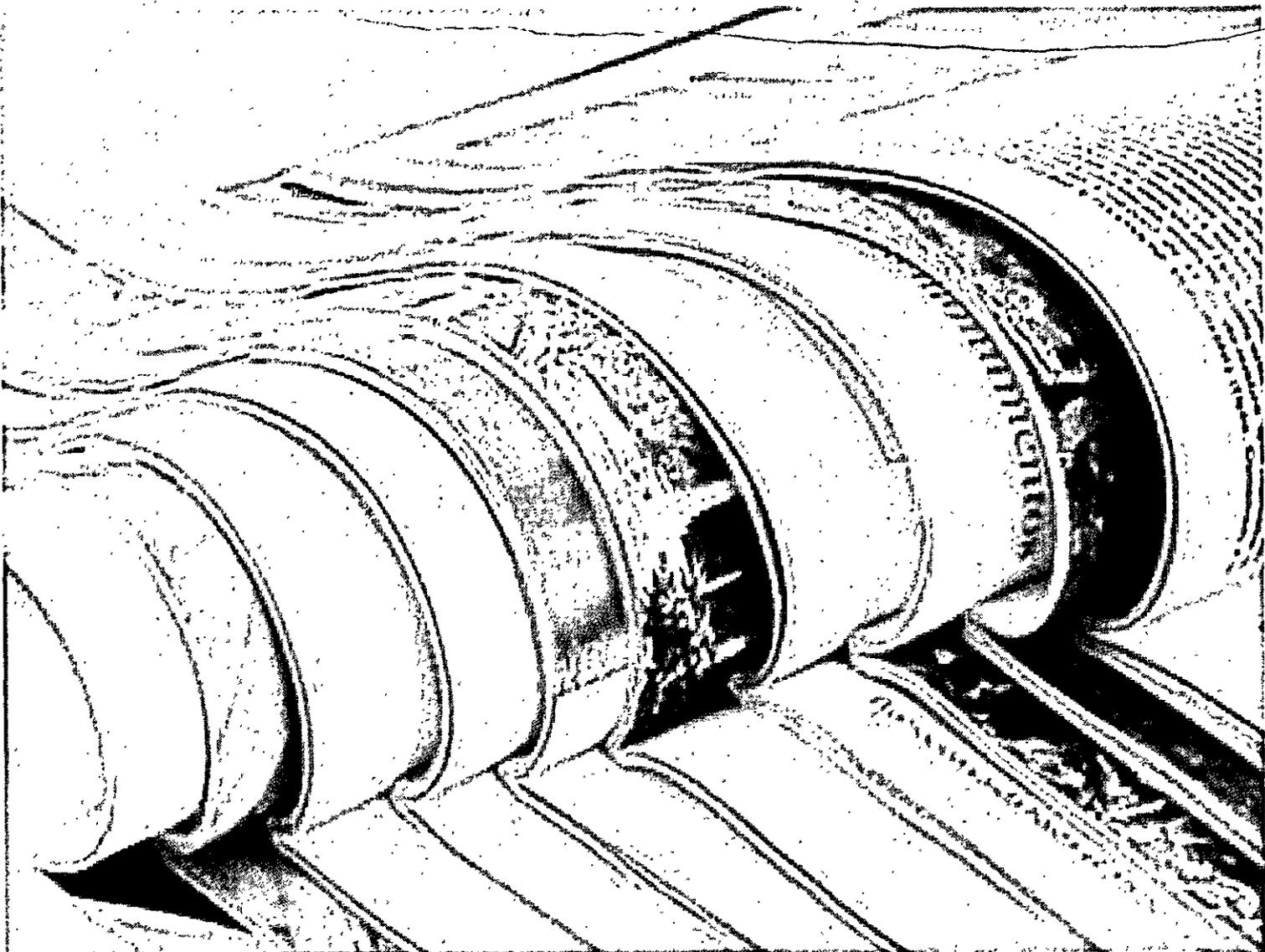
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 prennent en charges des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI, à hauteur de 69 773 €uros, non déductibles des résultats de la société, qu'il appartiendra à la collectivité des associés d'approuver spécifiquement.



A – COMPTES SOCIAUX PRESTALIS

5 – INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



5 - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D441-4 du Code de commerce en application du Décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices :

EXERCICE 2016

Dettes non échues

- Date d'échéance inférieure à 60 jours	7 828 739 €
- Date d'échéance supérieure à 60 jours	1 651 €
<i>Sous-total : Dettes Non Echue</i>	<i>7 830 390 €</i>

Dettes échues

- Date d'échéance inférieure à 30 jours	8 832 992 €
- Date d'échéance comprise entre 30 et 90 jours	4 821 446 €
- Date d'échéance supérieure à 90 jours	1 007 717 €
<i>Sous-total : Dettes Echues</i>	<i>14 662 155 €</i>

TOTAL Dettes non échues et dettes échues 22 492 545 €

Avances fournisseurs 359 734 €

EXERCICE 2017

Dettes non échues

- Date d'échéance inférieure à 60 jours	9 763 241 €
- Date d'échéance supérieure à 60 jours	168 200 €
<i>Sous-total : Dettes Non Echue</i>	<i>9 931 441 €</i>

Dettes échues

- Date d'échéance inférieure à 30 jours	6 276 844 €
- Date d'échéance comprise entre 30 et 90 jours	3 206 805 €
- Date d'échéance supérieure à 90 jours	7 475 811 €
<i>Sous-total : Dettes Echues</i>	<i>16 959 460 €</i>

TOTAL Dettes non échues et dettes échues 26 890 901 €

Avances fournisseurs 1 839 641 €

Ces informations sont soumises au contrôle des commissaires aux comptes de la Société qui présente, dans leur rapport général, leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels conformément aux dispositions de l'article D.823-7-1 du Code de commerce.

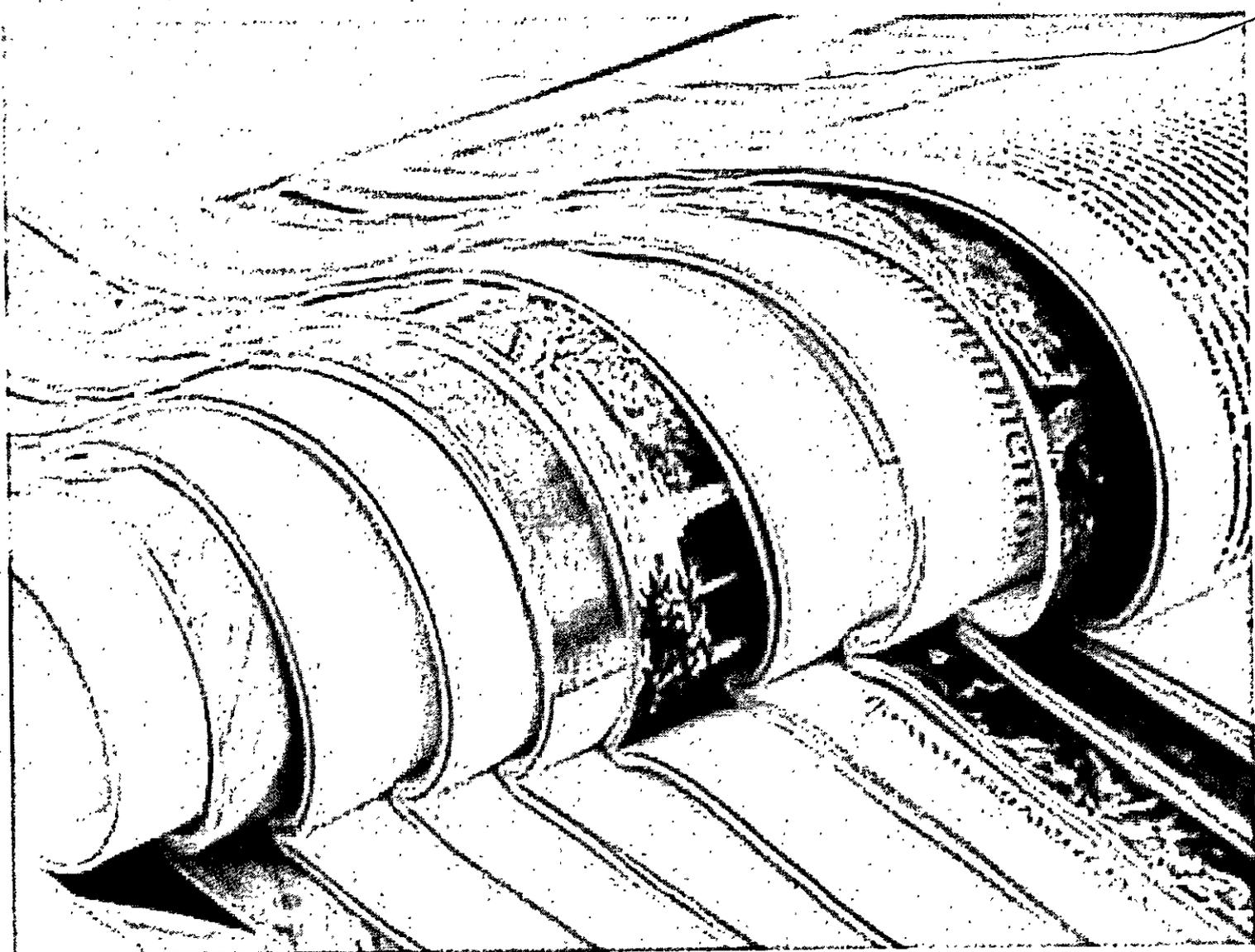


A – COMPTES SOCIAUX PRESTALIS

6 – FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

7 – DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS
DERNIERS EXERCICES

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



6 – FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au titre des dépenses éligibles réalisées sur l'exercice 2017, un crédit d'impôt recherche de 135 669,49 € a été comptabilisé sur 2017.

7 – DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

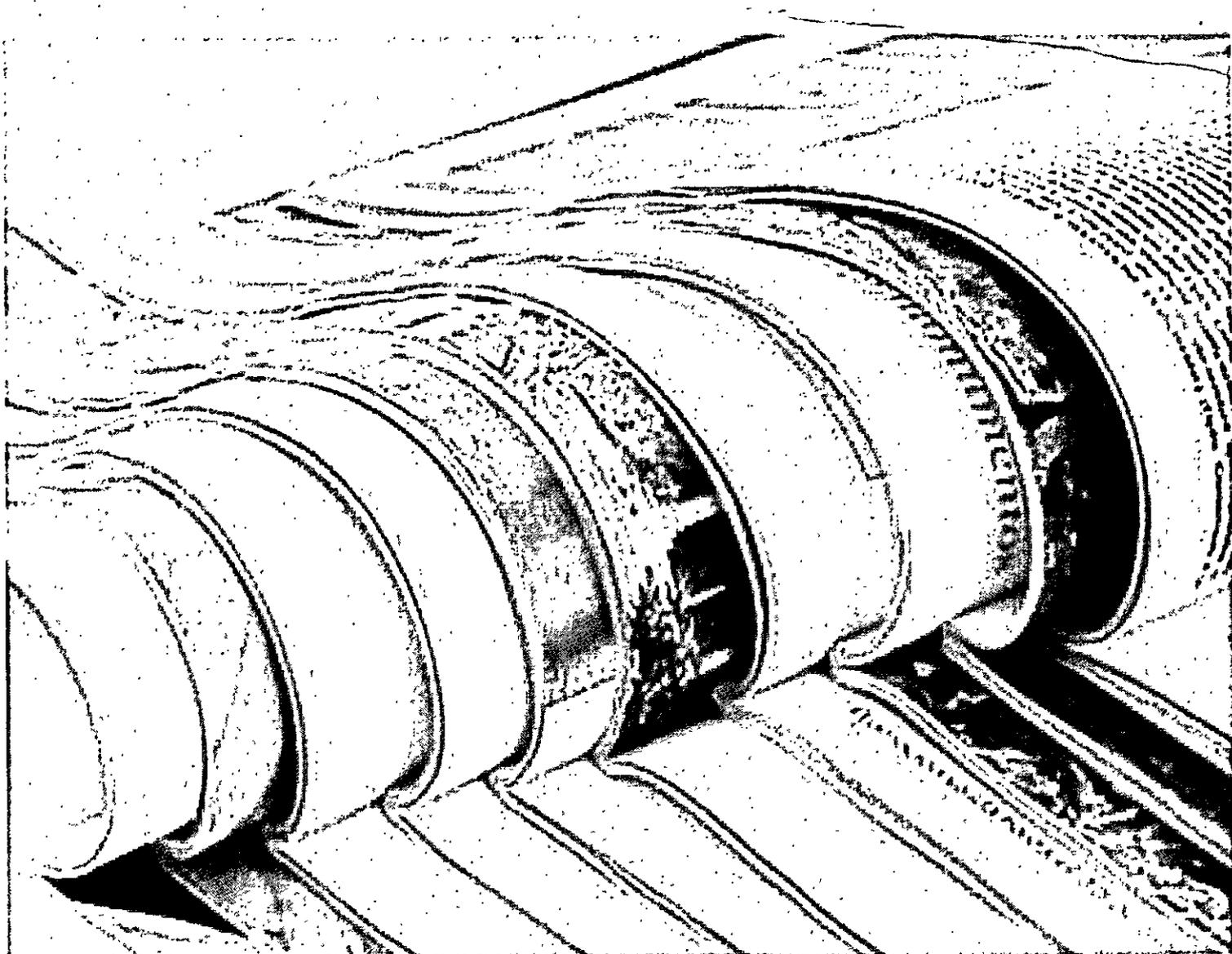
Presstalis SAS n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.



A – COMPTES SOCIAUX PRESTALIS

8 – ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



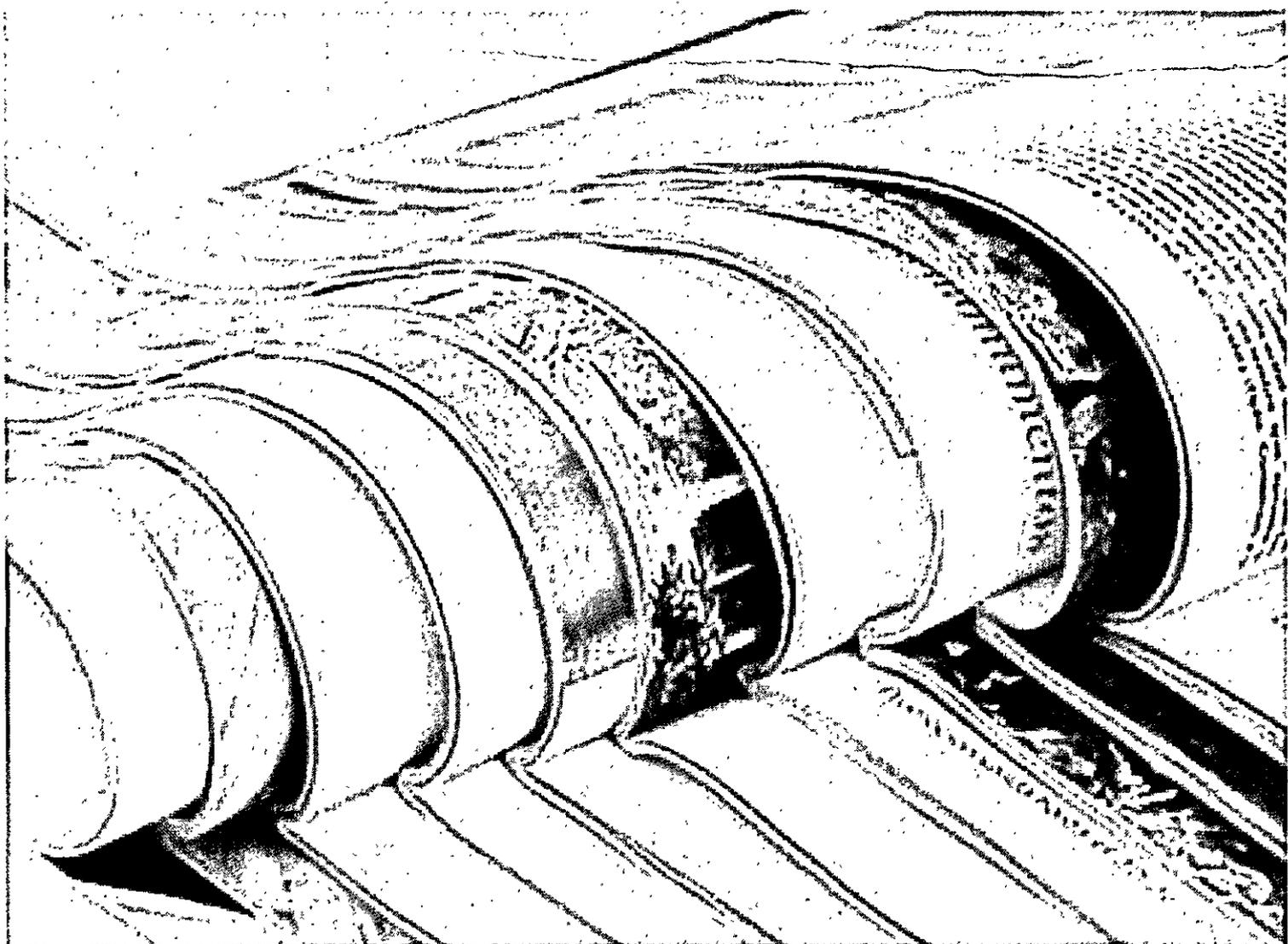


B – COMPTES CONSOLIDÉS PRESSTALIS

1 – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

2 – COMPTE DE BILAN CONSOLIDÉ

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2017



B - COMPTES CONSOLIDES

Les comptes ont été arrêtés en tenant compte des éléments suivants :

- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du Groupe Presstalis s'est traduit par une perte d'exploitation de - 24,0 M€.
- La perte nette part du groupe de l'exercice ressort à - 54,8 M€.
- les comptes font ainsi apparaître une situation nette part du groupe négative de 358,8 M€ au 31 décembre 2017.

1 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 12-2017

Le compte de résultat ci-dessous fait ressortir un résultat net part du groupe de - 54,8 M€.
Le résultat d'exploitation est de - 24,0 M€.

(en millions d'euros)	Comptes consolidés 2017	Comptes consolidés 2016	Variation
Chiffre d'affaires	374,5	356,4	18,1
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	5,4	5,0	0,5
Total produits d'exploitation	379,9	361,4	18,5
Achats consommés	-109,4	-72,2	-37,2
Transports	-106,7	-107,4	0,7
Charges de personnel	-106,0	-110,2	4,2
Autres charges d'exploitation	-68,1	-65,4	-2,7
Impôts et taxes	-6,0	-6,3	0,3
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	-7,8	-2,2	-5,6
Total charges d'exploitation et provisions nettes des reprises	-404,0	-363,7	-40,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24,0	-2,3	-21,7
Charges et produits financiers	-10,4	-7,2	-3,2
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	-34,4	-9,5	-24,9
Charges et produits exceptionnels	-15,9	-32,1	16,3
Impôt sur les résultats	-0,3	-0,2	-0,1
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-50,5	-41,8	-8,7
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,3	0,2	0,0
Résultat des sociétés destinées à être cédées	2,3	0,1	2,1
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-6,8	-7,4	0,6
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-54,8	-48,8	-6,0
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-54,8	-48,8	-6,0

Avril 2018

1-1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL POUR - 15 857 K€

Le résultat exceptionnel 2017 est constitué essentiellement des éléments ci-dessous :

	Réel 2017 en K€
Provision sur les plans sociaux	
Charges sur plans sociaux antérieurs	-18 737
Reprise sur provisions plan sociaux	18 685
Restructuration Filiales Internationales	-718
Dotation plan social	0
Charges hors plan social	
Provision complémentaire sur les plans	-1 946
Indemnités hors plans sociaux	-1 897
Reprise sur provisions plan restructuration	364
Provision Engagement de retraite	-1 309
Provision risque fiscal	-557
Provision litiges prud'hommes	322
Provision litiges divers	523
Reprise des provisions risques ou dépréciation (DRH/Litiges)	
VNC sur les immobilisations	
Provision risque Amnéville	-500
Frais de restructuration sur les rattachements	
Cession des dépôts de Lorient et Vannes	
Crédit-bail : VNC des bâtiments cédés	-1 194
Crédit-bail : Prix de cession - levée d'option	2 273
Plus-value cession immeuble GDP	860
VNC des autres cessions immobilières	-106
Sorties d'actifs SI Digital APS	-4 750
Sorties d'actifs SI Digital (Facturation des tiers + Portail)	-1 895
Loyer complémentaire -Machines de picking	-2 885
Indemnités diverses	-360
Charges sur sites inoccupés, cédés et restructuration	-782
Honoraires conciliation	-742
Missions exceptionnelles	-898
Autres charges et produits exceptionnels	393
	-15 857

1-2 RÉSULTAT FINANCIER POUR - 10 367 K€

Le résultat financier 2017 est constitué essentiellement des éléments ci-dessous :

- Produits de participation	43 K€
- Intérêts prêt FDES	- 2 516 K€
- Intérêts financiers crédit-bail	- 2 514 K€
- Différence négative de change	- 1 056 K€
- Reprise provision perte de change	25 K€
- Commissions d'affacturage *	- 4 296 K€
- Autres charges et produits financiers	- 53 K€

- Commissions d'affacturage : 7,3 M€ dont 4,3 M€ classé en financier

2 – COMPTE DE BILAN CONSOLIDÉ 12-2017

Le bilan consolidé s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Comptes consolidés 2017	Comptes consolidés 2016	Variation	Variation en %
ACTIF				
Actif immobilisé	170,8	180,8	-10,0	-5,5%
Stocks et En cours	6,0	6,2	-0,2	-3,2%
Créances d'exploitation et divers	262,8	248,4	14,4	5,8%
Autres créance et comptes de régularisations	114,6	124,9	-10,3	-8,2%
Trésorerie	30,2	25,1	5,1	20,4%
	584,4	585,4	-1,0	
PASSIF				
Capitaux propres part du Groupe	-358,8	-303,9	-54,8	18,1%
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0	
Provisions risques et charges	55,9	70,0	-14,1	-20,1%
Emprunts et dettes financières	70,5	78,4	-7,9	-10,1%
Dettes d'exploitation et divers	682,6	609,3	73,3	12,0%
Autres dettes	134,2	131,6	2,6	2,0%
	584,4	585,4	-1,0	

Le total du bilan consolidé ressort à 584,4 M€ au 31 décembre 2017 contre 585,4 M€ au 31 décembre 2016 soit une baisse de 1,0 M€.

2-1 ANALYSE POSTE DE BILAN

2-1-1 Actif immobilisé

L'actif immobilisé net diminue de 10,0 M€ passant de 180,8 M€ à fin 2016 à 170,8 M€ à fin 2017.

- Cette baisse est principalement justifiée par les mouvements suivants :
 - par les variations sur l'écart d'acquisition pour - 3,7 M€
 - par la cession des titres non consolidés pour - 1,4 M€
 - par l'augmentation des dépôts de garantie liés aux contrats d'affacturage sur 2017 pour 1,8 M€
 - par les acquisitions d'immobilisations incorporelles pour 4,4 M€
 - par les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 2,3 M€
 - par la sortie des actifs incorporels et corporels suite à la cession des bâtiments en crédit-bail et les mises au rebut pour - 2,7 M€
 - par l'amortissement et la dépréciation des immobilisations pour un total de - 10,7 M€

2-1-2 Clients et comptes rattachés et provisions rendus éditeurs.

Le poste Créances d'exploitation et divers augmente de 14,4 M€ passant de 248,4 M€ à fin 2016 à 262,8 M€ à fin 2017.

- Cette augmentation globale est principalement expliquée par :
 - l'augmentation des créances diffuseurs et dépositaires pour 3,8 M€
 - Diffuseurs (+6,2 M€) et Dépositaires (-2,4 M€)
 - la mise en place de nouveaux contrats d'affacturage (LBP notamment) qui a permis de céder des créances dépositaires, diffuseurs et export complémentaires pour un total de - 25,0 M€
 - l'intégration du pôle Mercuri et VIP pour 27,2 M€.
 - l'augmentation de la provision rendus à restituer vis-à-vis des commettants de 12,9 M€
 - la baisse de la provision concernant les cours de route pour - 6,5 M€.
 - la baisse des avances fournisseurs et commettants pour - 1,0 M€
 - la baisse des autres créances fiscales pour - 1,7 M€ (variation CICE-Subvention SCIDP, SAD remboursement CICE 2016)
 - l'augmentation des créances TVA pour 3,7 M€ (dont Mercuri pour 2,7 M€, Prestalis pour 1,2 M€, SAD -0,7 M€ et SCIDP pour 0,5 M€)
 - la variation des autres postes clients et comptes rattachés pour un montant global de 1,0 M€.

2-1-3 Autres créances et comptes de régularisation

Le poste Autres créances et comptes de régularisation baisse de 10,3 M€ passant de 124,9 M€ à fin 2016 à 114,6 M€ à fin 2017.

- Cette baisse globale est principalement justifiée par les mouvements suivants :
 - par la baisse des débiteurs divers pour un montant de - 10,8 M€
 - créances cédées dans le cadre de la mise en place des nouveaux contrats d'affacturage pour - 9,1 M€
 - baisse des autres créances pour - 1,7 M€

- o par la baisse des avances et acomptes pour un total de - 1,0 M€
- o par l'augmentation des comptes courants débiteurs pour 0,4 M€
- o par l'augmentation des autres créances d'exploitation pour 2,2 M€ suite à l'intégration du pôle Mercuri
- o par la baisse des charges constatées d'avance pour -0,8 M€
- o par la baisse des autres postes pour -1,0 M€

2-1-4 Capitaux nets part du Groupe

La variation de la situation nette peut s'analyser de la façon suivante :

- Situation nette d'ouverture - 303,9 M€
 - o Résultat 2017 - 54,8 M€
- Situation nette de clôture - 358,7 M€

2-1-5 Provisions pour risques

Le poste Provisions pour risques baisse de 14,1 M€ passant de 70,0 M€ à fin 2016 à 55,9 M€ à fin 2017.

Sont comptabilisés dans ce poste les éléments ci-dessous :

- Provision IFC 18,3 M€
- Provisions pour risques divers 7,6 M€
- Provisions pour les plans sociaux 30,0 M€

Cette baisse est principalement justifiée par les variations ci-dessous :

- reprises des provisions plan sociaux pour - 19,0 M€
 - o reprise plan Presstalis pour - 14,6 M€
 - o reprise plan SAD pour - 4,4 M€
- reprises provisions autres charges pour - 0,2 M€
- dotations complémentaires de provision sur les plans antérieurs pour 2,7 M€
- dotation nette sur les engagements sociaux pour 1,9 M€.
- autres mouvements sur les provisions risques et charges concernant les contentieux juridiques et sociaux pour 0,7 M€.

2-1-6 Dettes fournisseurs et provision pour invendus réseau

Le poste Fournisseur et provision pour invendus réseau augmente de 73,3 M€ passant de 609,3 M€ à fin 2016 à 682,6 M€ à fin 2017.

Sont comptabilisées dans ce poste les éléments ci-dessous :

- Fournisseurs frais généraux 102,9 M€
- Fournisseurs éditeurs 284,1 M€
- Fournisseurs commettants 81,8 M€
- Provision pour invendus réseau pour 213,8 M€

Cette augmentation de 73,3 M€ est justifiée de la manière suivante :

- par l'augmentation des encours fournisseurs frais généraux pour 37,9 M€
 - intégration du pôle Mercuri pour 22,1 M€ et VIP pour - 4,4 M€
 - litige fournisseur pour 7,2 M€
 - autres variations (décalage suite conciliation) pour 4,2 M€
- par l'augmentation du poste éditeurs pour 6,7 M€
 - décalage 25% décembre pour 27,4 M€
 - autres mouvements pour - 20,7 M€
- par l'augmentation de l'encours des commettants pour 10,6 M€
- par l'augmentation de la provision pour invendus pour 17,9 M€

2-1-7 Autres dettes d'exploitation

Le poste autres dettes augmente de 2,6 M€ passant de 131,6 M€ à fin 2016 à 134,2 M€ à fin 2017.

Sont comptabilisées dans cette rubrique les éléments ci-dessous :

- Clients avoirs à émettre 19,6 M€
 - *Provision cut-off Diversalis, Frais Distributeurs, Provision pour invendus hors presse*
- Avances et acomptes reçus 26,3 M€
 - *Rémunérations diffuseurs, cut-off sur les flux cours de route et cours de retour.*
- Dettes fiscales et sociales pour 44,4 M€
- Crédoeurs divers 43,9 M€
 - Comptes courants créditeurs 3,8 M€
 - Dettes diverses 38,5 M€
 - Coût traitement invendus + CRD Diversalis
 - Produits constatés d'avance 1,8 M€

Cette variation est justifiée par la variation des postes suivants :

- par la baisse de la provision hors presse - 0,2 M€
- par l'augmentation de la rémunération diffuseurs à verser pour 5,0 M€
- par la reprise d'une provision prescrite - 1,9 M€
- par la baisse du cours de retour dépositaires - 7,7 M€
- par l'augmentation poste commettant CCEI 1,5 M€

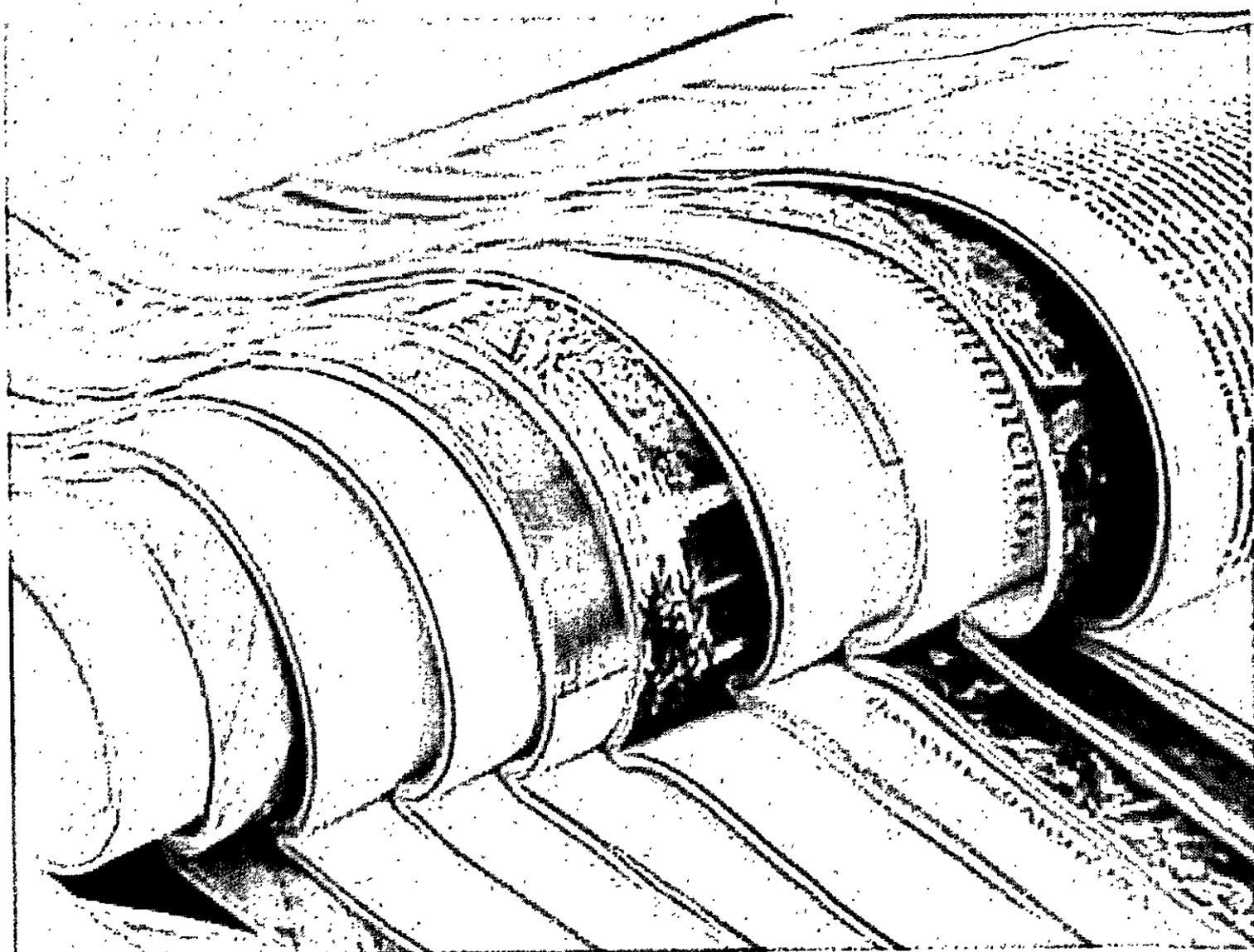
- par l'augmentation des dettes sociales 1,2 M€
Cette augmentation est justifiée principalement par le décalage de paiement des cotisations sociales du mois de novembre 2017 pour un montant de 2,5 M€

- par l'augmentation des dettes fiscales 4,1 M€
 - Entrée de périmètre Pôle Mercuri 3,6 M€
 - Taxe d'habitation 2015-2017 à régler 1,2 M€
 - Baisse sur les autres postes (TVA) - 0,7 M€
 - par l'augmentation des comptes courants créditeurs 1,3 M€
 - par la variation des autres dettes - 0,2 M€
 - par la baisse des produits constatés d'avance - 0,7 M€
 - dont subvention SCIDP - 0,6 M€



4 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2017



8 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Perspectives 2018 / Suivi de la mise en place du plan de retournement du groupe Presstalis

Dans le cadre du plan de trésorerie, les financements obtenus sur le début de l'année 2018 sont les suivants :

- o Versement de l'aide numérique de 9,0 M€ ;
- o Versement du 1^{er} tirage pour les 2 prêts FDES accordés dans le cadre du protocole de conciliation pour un montant global de 35,0 M€ ;
- o Apport des éditeurs (avance initiale de 50,2 M€) lors de la mise en œuvre du protocole de conciliation ;
- o Mise en œuvre de la Contribution éditeur de 2,25% avec une rétroactivité à compter du mois de mars 2018.

Suite à la dénonciation du contrat SI Digital, des discussions sont en cours avec le prestataire sur les modalités d'interruption de ce contrat. Les éventuelles conséquences financières ne sont pas connues pour le moment. Indépendamment de cette incertitude, s'agissant d'un événement 2018, aucune provision n'a été intégrée dans les comptes de l'exercice 2017.

Dans le cadre du plan de retournement, les opérations ci-dessous doivent être réalisées sur 2018 par le Groupe Presstalis

- o Cession de 9 dépôts (PFL) ;
- o Cession des activités non stratégiques pour 3,0 M€ ;
- o Mise en place du plan social Siège et SAD (224 départs) ;
- o Révision des barèmes Quotidiens et Publications sur l'exercice 2018 et neutralisation de l'effet ciseau ;
- o Refonte du plan transport.

Suite à la mise en œuvre du plan de restructuration prévu au protocole signé le 14 mars 2018, le Groupe Presstalis aura à supporter les coûts suivants:

- les coûts concernant les plans de sauvegarde de l'emploi Presstalis et SAD et estimés par le Management à 33 M€
- les coûts induits par les sorties de contrats et litiges qui pourraient être de l'ordre de plusieurs millions d'euros.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

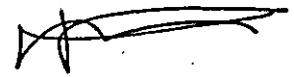


Madame Michèle BENBUNAN
Représentant la Société PRESSTALIS SAS

presstalis

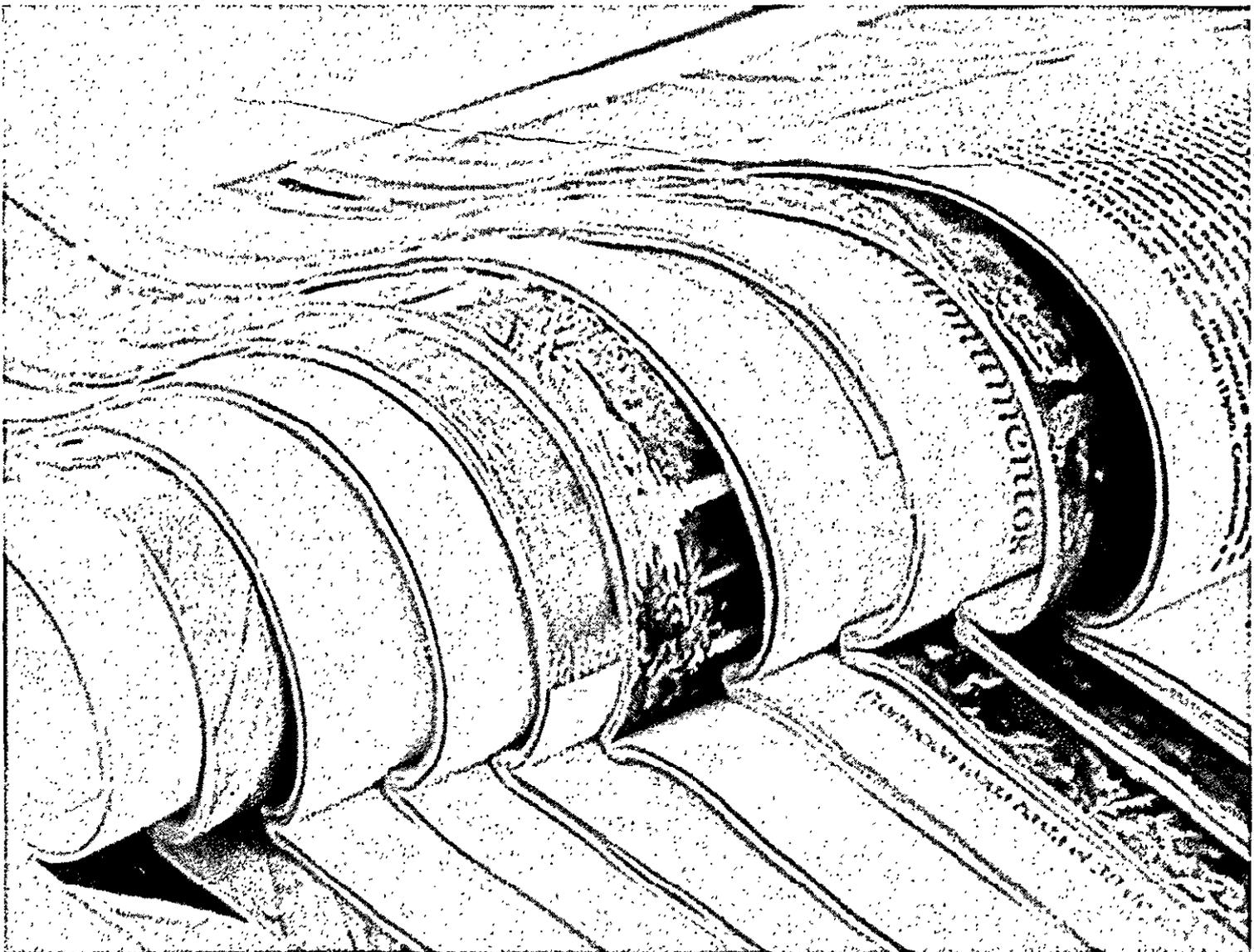
*Comptes approuvés par
Assemblée Générale du
31 mai 2018 ;*

PRESSTALIS



**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE
2017**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2018



SOMMAIRE

1	COMPTES CONSOLIDES	4
1.1	Compte de résultat consolidé	4
1.2	Bilan consolidé	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie consolidés	6
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
2.1	Contexte de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2017	8
2.2	Informations relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation	11
2.2.1	Evolution du périmètre de consolidation	11
2.2.2	Méthode de consolidation	11
2.3	Principes Comptables	13
2.3.1	Biens financés par contrat de crédit-bail	13
2.3.2	Méthodes de conversion	13
2.3.3	Méthode d'évaluation des indemnités de départ à la retraite	13
2.3.4	Impôts différés	14
2.3.5	Immobilisations incorporelles	14
2.3.6	Immobilisations corporelles	14
2.3.7	Ecarts d'acquisition	15
2.3.8	Immobilisations financières	15
2.3.9	Stocks	15
2.3.10	Dettes et créances	16
2.3.11	Valeurs mobilières de placement	16
2.3.12	Provisions pour pertes et charges	16
2.3.13	Résultat par action	16
2.3.14	Résultat exceptionnel	16
3	Notes annexes aux comptes consolidés	17
3.1	Détail des postes du compte de résultat	17
3.1.1	Chiffre d'affaires	17
3.1.2	Achats consommés	17
3.1.3	Charges de personnel	17
3.1.4	Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	18
3.1.5	Produits financiers et charges financières	18
3.1.6	Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	19
3.1.7	Impôts sur les bénéfices	20
3.1.8	Résultat et plus-values de cession des activités cédées	21
3.2	Détail des postes du bilan	21
3.2.1	Ecarts d'acquisition	21
3.2.2	Immobilisations incorporelles	22
3.2.3	Immobilisations corporelles	23
3.2.4	Participations dans les entreprises associées	24
3.2.5	Immobilisations financières	25
3.2.6	Stocks	26
3.2.7	Clients et comptes rattachés	26
3.2.8	Autres créances et comptes de régularisation :	27
3.2.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
3.2.10	Capitaux part du groupe et intérêts minoritaires	28

3.2.11	Autres provisions.....	28
3.2.12	Dettes financières	29
3.2.13	Fournisseurs et autres passifs courants	29
3.2.14	Autres dettes et compte de régularisation	30
3.2.15	Variation du besoin en fond de roulement	30
3.2.16	Incidence des variations de périmètre.....	31
3.3	Information sectorielle	32
3.3.1	Par activité.....	32
3.3.2	Par zone géographique	32
4	ÉLÉMENTS HORS BILAN	33
4.1	Engagements hors-bilan	33
4.1.1	Affacturage : créances cédées.....	33
4.1.3	Compléments de prix.....	33
4.2	Instruments financiers.....	33
4.3	Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	34
4.4	Parties liées.....	34
4.5	Rémunération des dirigeants	34
4.6	Événements postérieurs à la clôture	34

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires*	3.1.1	374 508	356 440
Autres produits d'exploitation et transferts de charges		5 436	4 957
Achats consommés*	3.1.2	(109 394)	(72 155)
Transports		(106 694)	(107 429)
Charges de personnel	3.1.3	(106 016)	(110 227)
Autres charges d'exploitation		(68 064)	(65 397)
Impôts et taxes		(5 978)	(6 272)
EBITDA		(16 201)	(82)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	3.1.4	(7 820)	(2 191)
EBIT		(24 021)	(2 273)
Charges et produits financiers	3.1.5	(10 367)	(7 198)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		(34 388)	(9 471)
Charges et produits exceptionnels	3.1.6	(15 857)	(32 109)
Impôt sur les résultats	3.1.7	(272)	(208)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(50 517)	(41 788)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3.2.4	284	243
Résultat et plus values de cession des activités cédées	3.1.8	2 278	133
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	3.2.1	(6 807)	(7 387)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(54 762)	(48 800)
Intérêts minoritaires	3.2.10	7	(13)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(54 769)	(48 787)
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>		(245,64)	(218,81)
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		(245,64)	(218,81)

* incluent les impacts de l'intégration de MERCURI décrits en note 2 e :

EBIT : Résultat d'exploitation

EBITDA : Résultat d'exploitation retraité des dotations et reprises sur amortissements et provisions

1.2 Bilan consolidé

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Ecarts d'acquisition	3.2.1	10 933	14 720
Immobilisations incorporelles	3.2.2	12 640	15 897
Immobilisations corporelles	3.2.3	20 924	24 260
Participations dans les entreprises associées	3.2.4	2 053	1 936
Autres immobilisations financières	3.2.5	124 211	124 025
ACTIF IMMOBILISE		170 760	180 838
Stocks et en-cours	3.2.6	5 995	6 150
Clients et comptes rattachés *	3.2.7	59 448	57 904
Provisions rendus à restituer Commettants	2.3.10	203 326	190 470
Autres créances et comptes de régularisation *	3.2.8	114 632	124 899
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.2.9	30 247	25 096
ACTIF CIRCULANT		413 648	404 518
TOTAL ACTIF		584 408	585 356

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>		2017	2016
Capital	3.2.10	22 297	22 297
Réserves consolidées		(326 225)	(277 433)
Écart de conversion		(94)	57
Résultat de l'exercice		(54 769)	(48 787)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3.2.10	(358 791)	(303 866)
Intérêts minoritaires	3.2.10	24	25
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(358 767)	(303 841)
Provisions pour risques et charges	3.2.11	55 941	70 018
Emprunts et dettes financières	3.2.12	70 515	78 376
Fournisseurs *	3.2.13	468 721	413 218
Provisions pour invendus Réseau	2.3.10	213 773	195 945
Autres dettes et comptes de régularisation *	3.2.14	134 226	131 640
DETTES		887 234	819 179
TOTAL PASSIF		584 408	585 356

*incluent les impacts de l'intégration de MERCURI décrits en note 2 e :

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
RÉSULTAT NET AVANT MINORITAIRES		(54 762)	(48 800)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(284)	(243)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissements et provisions		3 045	7 176
Plus-values de cessions		(1 639)	(18)
Eléments de résultat des sociétés cédées sans impact sur la trésorerie		(2 278)	120
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTEGRIÈRES		(55 918)	(41 765)
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		167	163
Variation du besoin en fonds de roulement	3.2.15	71 063	55 038
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		15 312	13 436
Investissements incorporels		(7 832)	(9 546)
Investissements corporels		(970)	(1 644)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 648	3 565
Augmentation des prêts et autres immobilisations financières		(443)	(973)
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières		708	963
Incidence des variations de périmètre	3.2.16	3 575	794
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 314)	(6 841)
Augmentations de capital de la société mère			
Autres apports en numéraire			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires			
Variation des autres fonds propres			
Emissions d'emprunts		55	338
Remboursement d'emprunts		(7 685)	(13 454)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(7 630)	(13 116)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		6 369	(6 520)
Trésorerie en début d'exercice	3.2.9	12 587	19 133
Trésorerie en fin d'exercice	3.2.9	18 834	12 587
Incidence des variations de taux de change		(122)	(26)

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe Presstalis sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement CRC N° 99.02 du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (K€), sauf indication contraire.

Le groupe Presstalis est spécialisé dans la réalisation des opérations matérielles de groupage de distribution des magazines et des quotidiens édités par les adhérents des coopératives des messageries de presse.

Faits Marquants

a) Titres et activités acquis

Au cours de la période, la société CCEI a créé la société MERCURI PRESSE.

b) Titres et activités cédés

Au cours de la période, 70% des parts de la société A.D.P. ont été cédées pour un montant de 110 K€. La plus-value réalisée par le Groupe s'élève à 86 K€

Les titres des sociétés MEDIAKIOSK et M.M.O.P.L ont également été cédés pour de montants respectifs de 3 322 K€ et 266 K€. Les plus et moins-values réalisées sur ces opérations sont respectivement de 2 193 K€ et (1) K€.

c) Présentation du résultat des activités cédées :

Le résultat des activités cédées au cours de la période, comprenant les résultats de cession des titres des sociétés A.D.P., MEDIAKIOSK et M.M.O.P.L a été présenté sur une ligne distincte du compte de résultat pour permettre une comparabilité du résultat du Groupe pour les périodes futures.

d) Affacturation :

Le groupe Presstalis a mis en place sur l'exercice 2017 un nouveau contrat d'affacturation pour les dépositaires pour un montant de 12 M€.

Les engagements des factors à l'ouverture de la procédure de conciliation s'élèvent à 162,5 M€.

Au 31 décembre 2017, les impacts sur les soldes au bilan de ces contrats sont les suivants :

- Fonds de garantie : 111,6 M€ - Note 3.2.5 Immobilisations financières
- Créances clients cédées : 262,3 M€ - Note 3.2.7 Créances clients
- Compte courant d'affacturation : 23,1 M€ - Note 3.2.8 Autres créances / débiteurs divers
- Réserve disponible : 2,2 M€ - Encours compris dans les disponibilités

e) Présentation des comptes :

La société MERCURI consolidée en intégration globale pour la première fois au cours de l'exercice 2017 génère des flux financiers importants devant être pris en compte dans la comparaison des comptes consolidés 2016 et 2017 :

- Chiffre d'affaires : 30,2 millions d'euros
- Charges d'exploitation : 30,0 millions d'euros dont 27,9 en Achats consommés
- Clients et comptes rattachés : 21,7 millions d'euros
- Autres créances et comptes de régularisation : 2,2 millions d'euros
- Fournisseurs : 22,1 millions d'euros
- Autres dettes et comptes de régularisation : 2,4 millions d'euros

2.1 **Contexte de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2017**

Les comptes ont été arrêtés sur la base de l'hypothèse de continuité de l'exploitation en prenant en considération les éléments suivants :

Situation financière du Groupe Presstalis au 31 décembre 2017

- l'exercice 2017 de Presstalis s'est traduit par une perte d'exploitation de 24,0 M€ et une perte nette de 54,8 M€
- les comptes font apparaître une situation nette négative de 358,8 M€ au 31 décembre 2017.

En effet, malgré le plan de restructuration engagé depuis 2012, l'activité du Groupe Presstalis a continué à se dégrader sur l'exercice 2017. De ce fait mais également en raison de financements complémentaires qui n'ont pu être mis en place aux dates prévues, la situation de trésorerie est devenue critique sur les derniers mois de l'exercice.

Dans un premier temps, Presstalis a négocié avec certains éditeurs des délais de paiement complémentaires à hauteur de 25% du CCR sur le mois de décembre 2017 (et prorogé en janvier 2018).

Le montant ainsi retenu auprès des éditeurs Presstalis au 31 décembre est d'un montant de 27,4 M€ (complété par 1,5 M€ prélevés sur le mois de janvier 2018).

Néanmoins, ces mesures transitoires ne pouvaient permettre de solutionner durablement les difficultés de trésorerie du groupe Presstalis et une procédure de conciliation a été ouverte au niveau de Presstalis et de ses filiales selon le calendrier suivant :

- 30 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Bourbouloux, en qualité de mandataire ad hoc.
- 4 décembre 2017, le Président du tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de conciliation au profit de la société Presstalis et a désigné Maître Bourbouloux en qualité de conciliateur.
 - o 04/12/2017 : Presstalis
 - o 15/12/2017 : SAD, Soprocom Holding, CCEI
 - o 21/12/2017 : 10 dépôts Soprocom, SOBADI, Ceforep, Ocyto, Export Press.

Définition d'un plan de retournement

Compte tenu de la situation du Groupe, un plan de retournement pour les exercices 2018 et 2019 a été défini par le nouveau management avec le support du Cabinet Eight Advisory.

Les principales caractéristiques de ce plan de retournement sont les suivantes :

- o Cession de 9 dépôts (PFL)
- o Cession des activités non stratégiques
- o Mise en place du plan social Siège et SAD (224 départs)
- o Révision des barèmes Quotidiens et Publications sur l'exercice 2018 et neutralisation de l'effet ciseau
- o Refonte du plan transport
- o Plan de réduction des coûts

Protocole de conciliation

Ce plan de retournement a été discuté avec les parties prenantes du Groupe et sa version finale a été le support du protocole de conciliation signé en date du 8 mars 2018 par les sociétés du Groupe Presstalis, les sociétés coopératives actionnaires, la Bred et l'Etat Français, en présence de Maître Bourbouloux. Ce protocole de conciliation a été homologué le 14 mars 2018 par le Tribunal de Commerce de Paris.

Les principales mesures de financement du plan de retournement sont décrites ci-dessous :

Mesures sur les financements externes

- o Maintien du niveau global des lignes d'affacturage avec un objectif de négocier les lignes de crédit avec les différents factors avec une échéance prévue en octobre 2018
- o Réaménagement des prêts FDES à Presstalis antérieurs (2012 et 2015) :
 - Franchise de remboursement et mise en place d'un nouvel échéancier prévoyant le report des remboursements à 2023 pour le prêt FDES de 2012 et à compter de 2027 pour le prêt FDES de 2015
 - Maintien des autres conditions financières
- o Dettes fiscales et sociales : moratoire de paiement sur 24 mois
 - Accord CCSF validé par le protocole de conciliation pour 6,8 M€
 - Accord des organismes sociaux Audiens, Malakoff et Umen
- o Mise en place de prêts FDES complémentaires de 90,0 M€ accordés aux coopératives avec une délégation vis-à-vis de Presstalis :
 - Coopérative des quotidiens : 24,3 M€
 - Coopérative des magazines : 65,7 M€

Ces prêts sont remboursables en 39 échéances à compter du 31 octobre 2019

Mesures d'accompagnement des éditeurs avec des décisions validées par le CSMP

- o Apport des Editeurs (50,2 M€).
- o Contribution exceptionnelle des éditeurs de Presse avec un prélèvement mensuel de 2,25% sur les ventes en montant fort pendant 10 semestres à compter du 5 mars 2018 (décision CSMP 2018-02) et/ou apport en compte courant. Cette mesure doit permettre d'enregistrer en compte courant la somme de 73,6 M€
- o Mise en place de nouvelles conditions de règlement par les messageries aux éditeurs de presse (décision CSMP 2018-03)
- o Prolongation exceptionnelle de 6 mois des délais de préavis pour les transferts de titres entre messageries (décision CSMP 2018-01)

Aides des éditeurs

- o Versement d'une aide annuelle de 9,0 M€ (Fonds Numérique) pour les années 2018 à 2021.
- o Refonte des barèmes Quotidiens et Publications en plusieurs étapes à partir de janvier 2018 jusqu'en juillet 2018.
- o Compensation de l'effet ciseaux

Autres points sur l'arrêté des comptes

La clôture des comptes de fin décembre tient compte des opérations détaillées ci-dessous :

Acquisitions et cessions d'actifs :

- Acquisition des fonds de commerce EPPIC, Médiabo et Mercuri Presse pour un montant de 3,2 M€ et création de 2 entités juridiques (VIP et Mercuri Presse)
- Cession des titres Médiakiosk, MMO et ADP avec une plus-value de cession de 2,2 M€
- Cession des immeubles en crédit-bail de Cergy et de Perpignan avec une plus-value globale de 1,2 M€ :
 - o Cergy : prix de cession de 0,8 M€
 - o Perpignan : prix de cession de 1,7 M€
- Cession du bâtiment GDP : prix de cession de 1,3 M€ / résultat net de cession de 0,9 M€

Mesures sur les financements :

- Signature en avril 2017 d'un contrat d'affacturage avec la Banque Postale pour un encours négocié de 12,0 M€.
- Remboursement anticipé du CICE et du Crédit d'Impôt Recherche suite à la procédure de conciliation pour un montant de 1,5 M€.
- Gel du règlement des 2 dernières échéances du prêt FDES pour les montants en capital, soit 2,3 M€.

Résultat exceptionnel :

Dans le cadre de la clôture de décembre 2017, nous avons enregistré les opérations suivantes liées à des sorties d'actifs ou de résiliation de contrat :

- Sortie des immobilisations du module APS Prévision pour un montant de 4,7 M€.
- Sortie des immobilisations des modules Finance des Tiers et Portail pour un montant de 1,9 M€
- Prise en compte d'un loyer complémentaire pour les machines de picking pour un montant de 2,9 M€

Le résultat 2017 tient compte également d'un ajustement afin de ramener la valeur des titres d'Adthletic Média à la valeur de cession estimée.

Le plan de trésorerie 2018 tient compte des mesures de financements prévues dans le cadre du protocole de conciliation et permet de mettre en œuvre le plan de retournement du Groupe Presstalis

C'est sur la base de l'homologation en date du 14 mars par le Président du Tribunal de Commerce de Paris, du protocole de conciliation qui validait le principe de continuité d'exploitation, que le Conseil d'Administration de Presstalis, confiant dans la bonne réalisation des plans de restructuration et de financement a arrêté les comptes annuels/consolidés du Groupe dans le principe de continuité d'exploitation.

2.2 Informations relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation

2.2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué en 2017 suite aux opérations suivantes :

- la création de la société MERCURI PRESSE par C.C.E.I.
- la cession de 70% des parts de la société A.D.P.
- la société C.C.E.I. a absorbé la société M.G.P. (TUP)
- la société PRESSTALIS SAS a procédé à une augmentation de capital non paritaire dans la société MESSAPRESSE au Cameroun

2.2.2 Méthode de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles Presstalis dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les sociétés significatives dans lesquelles Presstalis exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Au 31 décembre 2017, les sociétés AHD en Grèce, ARIEGE ESPACE PRESSE, DIF'PRESSE et SEDDIF en France sont mises en équivalence.

Les sociétés du Groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle. Au 31 décembre 2017, seule la société SCIDP est consolidée en intégration proportionnelle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs (supérieurs à 20 milliers d'euros) entre les entreprises consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe (dividendes, provisions couvrant des risques à l'intérieur du groupe, plus-values ou moins-values significatives dégagées à l'occasion de cessions internes au groupe).

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation est le suivant :

Raison Sociale	N° SIRET ou pays	% d'intérêt	Méthode
PRESSTALIS.SAS	52 932 605 000 018	100	Mère
ADthletic Media	79 009 553 300 036	100	Intégration globale
A. H. D.	Grèce	27,5	Mise en équivalence
C. C. E. I.	55 208 282 800 070	100	Intégration globale
CEFOREP	79 936 521 800 012	100	Intégration globale
DIF PRESSE	51 288 575 700 017	25	Mise en équivalence
EXPORT PRESS	82 342 774 500 018	100	Intégration globale
G. D. P.	389 519 802 00026	100	Intégration globale
MESSAPRESSE	Cameroun	99,6	Intégration globale
OCYTO	50 391 863 300 028	100	Intégration globale
S. A. D.	31 312 543 700 183	100	Intégration globale
SCIDP	80 866 072 400 010	50	Intégration proportionnelle
S. A. L. P.	Tunisie	98,33	Intégration globale
S. E. C.	Monaco	100	Intégration globale
SEDDIF «Le Temps de Vivre»	31 673 242 900 428	25	Mise en équivalence
SO. BA. DI.	49 572 026 000 050	100	Intégration globale
SOCHEPRESS Casablanca	Maroc	100	Intégration globale
SOCOLIVRE	508 304 037 00015	100	Intégration globale
SODIPRESSE	393 550 322 00027	100	Intégration globale
SOTADEC Tanger	Maroc	87,12	Intégration globale
SOTUPRESSE Tunis	Tunisie	48,87	Intégration globale
S. P. D. Monaco	Monaco	100	Intégration globale
SOPROCOM (ex TURINVEST)	31 450 306 100 074	100	Intégration globale
MERCURI PRESSE	82 516 024 500 015	100	Intégration globale
VIP DIFFUSION PRESSE	82 446 521 500 013	100	Intégration globale
ZEENS	81 104 930 300 019	100	Intégration globale
Ariège Espace	35 100 683 800 053	33,33	Mise en équivalence
Agedi S.A. Nîmes	30 057 229 400 076	100	Intégration globale
Esterel Presse	32 751 713 200 012	100	Intégration globale
Messageries de Presse	65 372 037 500 076	100	Intégration globale
Morbihan Diffusion Presse	87 708 005 100 056	100	Intégration globale
Messag. Mancelles de Presse	34 463 576 800 015	100	Intégration globale
Provence Presse Diffusion	38 034 520 700 019	100	Intégration globale
S. E. M. C. Clermont-Ferrand	31 688 228 100 025	100	Intégration globale
S. M. D. P. Metz	32 683 236 700 014	100	Intégration globale
S. N. D. P. Nancy	32 658 313 300 041	100	Intégration globale
Yvelines Presse	32 906 101 400 015	100	Intégration globale

2.3 Principes Comptables

Le groupe Presstalis applique l'ensemble des méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC N° 99-02 qui le concerne (capitalisation du crédit-bail, prise en produits des écarts de conversion passif et engagements de retraite).

Changement de règles et méthodes comptables

Le groupe a adopté le règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015. A la date de première application de ce nouveau règlement (le 1er janvier 2016), le groupe Presstalis a choisi de conserver les durées d'amortissement antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé au 31 décembre 2015.

En revanche, le caractère amortissable ou non amortissable des nouveaux écarts d'acquisition générés à compter du 1er janvier 2016, est déterminé selon les nouvelles règles (voir 2.3.7 ci-après).

2.3.1 Biens financés par contrat de crédit-bail

Conformément aux méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC N° 99-02 tous les biens financés par contrat de crédit-bail ont fait l'objet d'un retraitement de consolidation consistant à faire apparaître à l'actif du bilan la valeur des biens et au passif les dettes financières correspondantes.

2.3.2 Méthodes de conversion

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire la monnaie locale.

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenue comme devise de présentation des comptes consolidés.

Le Groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des comptes de ses filiales :

- les actifs et les passifs en devises de fonctionnement autres que l'euro sont convertis aux cours de clôture, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés, et les éléments du compte de résultat aux cours moyens de l'exercice ;
- la différence de conversion qui en résulte est comptabilisée directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

2.3.3 Méthode d'évaluation des indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite ont été déterminées par salarié sur la base de la rémunération de 2017, majorée par le décompte individualisé des charges sociales, en appliquant l'ancienneté acquise, et en tenant compte d'un calcul actuariel. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provisions pour risques et charges.

Les engagements de retraite ont été calculés avec les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite	62 ans
Taux d'augmentation des salaires	1,50%
Taux d'actualisation	1,30%
Taux de turnover	0,45% jusqu'à 54 ans et 0% au-delà
Table de mortalité INSEE H 2010-2012	

2.3.4. Impôts différés

Le groupe a retenu la méthode bilancielle, avec application du report variable consistant à évaluer les créances ou les dettes d'impôt différé au dernier taux connu. Il n'est pas constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables, dont la récupération sur une durée raisonnable n'est pas probable, ce qui est le cas pour l'exercice 2017.

2.3.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement des fonds de commerce et des droits au bail, sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou réévaluées lors de regroupements d'entreprises conformément au règlement CRC N° 99-02.

En matière d'évaluation du fonds de commerce, le règlement 2002-10 du CRC prévoit (art.322-5) : « L'entité doit apprécier à chaque clôture des comptes [...], s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement en valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage qui est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie ».

Compte tenu de la restructuration industrielle et logistique du niveau 2 initiée depuis plusieurs exercices, l'approche concernant la dépréciation des fonds de commerce des dépôts SAD et SOPROCOM a été revue pour la clôture des comptes de décembre 2015.

En effet, compte tenu de la fin du schéma directeur du CSMP (Conseil Supérieur Messagerie de Presse) sur 2016, les messageries Presstalis et MLP ne devraient plus réaliser de nouvelles opérations d'acquisitions ou de cessions de fonds de commerce sur les prochaines années.

La valeur vénale ne peut donc plus être retenue pour la valorisation des fonds de commerce.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la valorisation des fonds de commerce a été appréciée sur la base de leur valeur d'utilité.

Compte tenu des cash flows négatifs estimés par la direction financière pour chaque dépôts/agences du niveau 2, les fonds de commerce du niveau 2 sont intégralement dépréciés.

2.3.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou réévaluées lors de regroupements d'entreprises conformément au règlement CRC N° 99-02.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Constructions : linéaire 12 à 40 ans
- Agencements & Installations : linéaire ou dégressif de 2 à 25 ans
- Autres : linéaire ou dégressif de 2 à 10 ans.

2.3.7 Écarts d'acquisition

A la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence constatée entre le coût d'acquisition de ses titres et la valeur des actifs et passifs acquis est inscrite à l'actif du bilan au poste « écarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe Presstalis, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Lorsque l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans les capitaux propres retraités de la société acquise est négatif, il est inscrit au passif du bilan sous la rubrique provisions pour risques et charges " Ecart d'acquisition négatifs " et repris en compte de résultat dans l'année si le montant n'est pas significatif ou sur une durée de cinq années.

2.3.8 Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

2.3.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont constitués principalement d'articles de librairie, papeterie et de diversification et sont évalués à leur prix d'achat.

Les autres produits en stock, principalement les produits consommables, les conteneurs et palettes sont valorisés à leur prix d'achat.

Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur brute inscrite au bilan.

2.3.10 Dettes et créances

Les dettes et les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement éventuelles.

Deux provisions sont constituées, une provision pour « rendus à restituer » et une provision pour « invendus réseau », pour prendre en compte l'incidence, sur les commissions de l'exercice, des invendus sur les titres fournis en fin d'année et non encore reconnus à la clôture de l'exercice :

- à l'actif figure l'estimation du crédit à obtenir des éditeurs, au titre de ces rendus à restituer ;
- le passif enregistre l'estimation du crédit correspondant à accorder au réseau : provisions pour invendus réseau

Elles sont évaluées à partir de bases statistiques.

2.3.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, titres de créances négociables et créances assimilées, sont enregistrées au coût d'achat hors frais accessoires.

2.3.12 Provisions pour pertes et charges

Conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif, les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans contrepartie au moins équivalente.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée, une information est alors fournie en annexe.

2.3.13 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Le résultat dilué par action tient compte de la dilution potentielle attribuable à l'exercice de droits de conversion de dettes et est déterminé selon l'avis n°27 de l'OEC.

2.3.14 Résultat exceptionnel

Les charges liées à la restructuration de l'entreprise ont été classées en résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel comprend les coûts ci-dessous :

- Coûts des plans sociaux
- Honoraires liés à la restructuration
- Indemnités versées dans le cadre de la restructuration (nouveau siège social par exemple)

3 Notes annexes aux comptes consolidés

3.1 Détail des postes du compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Commission presse sur distribution de la presse	288 758	268 831
Charges récupérées	21 831	22 823
Ventes de marchandises	24 626	22 167
Produits annexes	39 294	42 619
TOTAL C.A.	374 508	356 440

3.1.2 Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Achats de matières premières	(1 652)	(15)
Variation des stocks de matières premières	668	150
Achats de sous-traitance	(80 127)	(48 236)
Achats non stockés de matières et fournitures	(4 914)	(5 551)
Achats de marchandises	(23 093)	(17 982)
Variation des stocks de marchandises	(277)	(522)
TOTAL ACHATS CONSOMMES	(109 394)	(72 155)

3.1.3 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Rémunération du personnel	(69 173)	(70 995)
Charges sociales	(34 056)	(36 411)
Autres charges de personnel	(2 787)	(2 821)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(106 016)	(110 227)

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 1 186 253 € en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité et de maintenir sa situation financière.

EFFECTIF MOYEN

	2017	2016
Effectif en CDI	1 558	1 599
Effectif en CDD	60	73
TOTAL EFFECTIF	1 618	1 672

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 avait institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés.

Au 1^{er} janvier 2015, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élevait à 176 938 heures.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compta Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2015 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

3.1.4 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Dotations aux amortissements et provisions	(14 259)	(10 482)
Reprise des amortissements et provisions d'exploitation	6 439	8 291
TOTAL Dotations nettes aux amortissements et provisions	(7 820)	(2 191)

3.1.5 Produits financiers et charges financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Produits de placements	43	176
Intérêts financiers	(4 255)	(5 149)
Différences de change nettes	(1 056)	(73)
Reprises de provisions financières nettes des dotations	25	11
Autres charges et produits financiers	(5 124)	(2 163)
RESULTAT FINANCIER	(10 367)	(7 198)

Les autres charges et produits financiers incluent en 2017 des frais financiers liés à l'affacturage pour environ 4,3 millions d'euros (2 millions d'euros en 2016).

3.1.6 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net sur cessions d'immobilisations	1 639	18
Reprises de provisions exceptionnelles nettes des dotations	13 416	31 531
Dotation Plan social	(2 449)	(25 452)
Opérations de gestion	(4 342)	(3 946)
Opérations sur exercice antérieur	108	11
Autres produits et charges exceptionnels	(24 228)	(34 270)
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 857)	(32 109)

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement des postes ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Provision sur les plans sociaux		
Charges sur plans sociaux antérieurs	(18 737)	(27 039)
Reprise sur provisions plan sociaux	18 685	28 471
Restructuration Filiales Internationales	(718)	(368)
Dotation plan social		(22 232)
Charges hors plan social		
Provision complémentaire sur les plans	(1 946)	(3 210)
Indemnités hors plans sociaux	(1 897)	
Reprise sur provisions plan restructuration	364	
Provision Engagement de retraite	(1 309)	645
Provision risque fiscal	(557)	(751)
Provision litiges prud'hommes	322	(298)
Provision litiges divers	523	(1 848)
Reprise des provisions risques ou dépréciation (DRH/Litiges)		2 779
VNC sur les immobilisations		563
Provision risque Amnéville	(500)	
Frais de restructuration sur les rattachements		(1 092)
Cession des dépôts de Lorient et Vannes		
Crédit-bail : Conso VNC des bâtiments cédés	(1 194)	
Crédit bail : Social - Prix de cession - levée d'option	2 273	
Plus value cession immeuble GDP	860	
VNC des autres cessions immobilières	(106)	
Sorties d'actifs SI Digital APS	(4 750)	
Sorties d'actifs SI Digital (Facturation des tiers + Portail)	(1 895)	
Loyer complémentaire -Machine de picking	(2 885)	
Indemnités diverses	(360)	(1 812)
Charges sur sites inoccupés, cédés et restructuration	(782)	(2 564)
Honoraires conciliation	(742)	
Missions exceptionnelles	(898)	(1 837)
Prise en charge BFR Négatif Export Press		(864)
Autres charges et produits exceptionnels	392	(651)
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 857)	(32 109)

Détail sur les plans sociaux antérieurs (hors dotation complémentaire)

2017	Charges plans sociaux	Reprises sur provisions	Impact Net
Presstalis	(14 303)	14 303	(0)
SAD	(4 304)	4 382	78
Soprocom	(130)		(130)
Total	(18 737)	18 685	(52)

2016	Charges plans sociaux	Reprises sur provisions	Impact Net
Presstalis	(17 471)	19 438	1 967
SAD	(9 568)	9 033	(536)
Total	(27 039)	28 471	1 432

3.1.7 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts exigibles	272	208
Impôts différés		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	272	208

Compte tenu des perspectives de pertes fiscales pour les années à venir, notamment au niveau de Presstalis et de ses principales filiales, aucun impôt différé n'a été comptabilisé.

Explication de la charge d'impôt exigible :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat part du groupe	(54 769)	(48 787)
Part des minoritaires	7	(13)
Quote-part de résultat des Sociétés mises en équivalence	(284)	(243)
Impôts courant sur les bénéfices	272	208
RESULTAT AVANT IMPOTS	(54 774)	(48 835)
<i>Taux d'impôt de la période</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(18 256)	(16 277)
Incidence des différentiels de taux d'imposition à l'étranger	(3)	
Incidence des retenues à la source		
Incidence des différences entre résultat comptable et fiscal	17 973	55 482
Incidence des provisions pour plan social	(5 579)	(1 009)
Incidence des déficits reportable de l'exercice non activés	7 033	163
Report déficitaire utilisé	(896)	(38 151)
Impôts courant des sociétés reclassées en activités cédées		
Incidence des crédits d'impôts		
CHARGE D'IMPOT EFFECTIVE	272	208

3.1.8 Résultat et plus-values de cession des activités cédées

Le résultat des sociétés cédées regroupe en 2017 la contribution au résultat consolidé des sociétés A.D.P., MEDIKIOSK et M.M.O.P.L. En 2016, le résultat des sociétés cédées regroupait uniquement la contribution au résultat consolidé de la société ARDP et SCI LA PLUME

Détail du résultat et plus-values de cession des activités cédées

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Plus-value de cession des titres A.D.P.	86	
Plus-value de cession des titres non consolidés MEDIKIOSK	2 193	
Moins-value de cession des titres non consolidés MMO Liban	(1)	
Résultat net A.R.D.P. (6 mois à 100%)		274
Plus-value de cession des titres A.R.D.P.		60
Résultat net PLUME (12 mois à 100%)		(13)
Moins-value de liquidation de PLUME		-188
RESULTAT ET PLUS VALUES DE CESSION DES ACTIVITES CEDEES	2 278	133

3.2 Détail des postes du bilan

3.2.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	14 720	7 375
Acquisitions	3 511	7 488
Autres mouvements	(492)	7 244
Amortissements écarts d'acquisitions	(759)	(804)
Dépréciations d'activités	(6 048)	(6 583)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	10 933	14 720

- Les fonds de commerce des sociétés VIPDP et MERCURI PRESSE ont été acquis 3 311 K€.
- Les autres mouvements correspondent à la révision du complément de prix ADTHLETIC MEDIA pour (453) K€ et la révision du complément de prix EXPORT PRESSE pour (39) K€.
- Le dépôt de METZ a procédé à une acquisition d'activité pour 200 K€. Cette acquisition a été dépréciée sur l'exercice.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition DIF PRESSE, SOTADEC et ADTHLETIC MEDIA s'élèvent respectivement à 70 K€, 5 K€ et 684 K€ en 2017.

L'écart d'acquisition ADTHLETIC MEDIA a fait l'objet d'une dépréciation de 4 496 K€ au 31 décembre 2017.

Les activités Livres aux Antilles ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 352 K€ sur l'exercice.

3.2.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels Concession et brevets	Autres immobilisations incorporelles et en cours	Total
<i>Valeur brute</i>			
A l'ouverture de l'exercice	24 663	6 100	30 763
Acquisitions / augmentations	7 051	(2 658)	4 393
Cessions	(601)		(601)
Mouvements périmètre et autres	(20)	0	(20)
Ecart de conversion	(11)		(11)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	31 082	3 443	34 525
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>			
A l'ouverture de l'exercice	(14 866)		(14 866)
Dotations	(5 304)	(1 895)	(7 200)
Reprises & cessions	151		151
Mouvements périmètre et autres	20		20
Ecart de conversion	10		10
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(19 989)	(1 895)	(21 885)
VALEUR NETTE A LA CLÔTURE	11 092	1 547	12 640

Les fonds de commerce sont reclassés en écarts d'acquisition depuis le 1^{er} janvier 2016.

3.2.3 Immobilisations corporelles

	Terrains (a)	Constructions (b)	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles (c)	Immobilisations en-cours et avance et acompte	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<i>Valeur brute</i>						
A l'ouverture de l'exercice	6 463	23 839	26 931	16 700	48	73 981
Acquisitions / augmentations		208	705	1 460	(41)	2 332
Cessions	(563)	(3 449)	(6 282)	(1 741)	(1)	(12 037)
Mouvements de périmètre				(374)		(374)
Reclassements	(17)	17	(0)			(0)
Ecart de conversion	(112)	(202)	(23)	(125)		(463)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 771	20 412	21 331	15 919	6	63 438
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>						
A l'ouverture de l'exercice	(176)	(12 325)	(23 789)	(13 430)		(49 721)
Dotations		(920)	(778)	(1 768)		(3 467)
Reprises & cessions		2 264	6 068	1 761		10 093
Mouvements de périmètre				364		364
Reclassements			0	(0)		
Ecart de conversion		89	21	107		217
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(176)	(10 892)	(18 479)	(12 966)		(42 514)
VALEUR NETTE A LA CLÔTURE	5 595	9 519	2 852	2 953	6	20 924

Les diminutions des immobilisations corporelles en 2017 s'expliquent essentiellement par :

- les cessions des contrats de crédit-bail de Cergy et Perpignan
- la cession du bâtiment « Les Abymes » en Guadeloupe

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement et capitalisées au bilan du groupe s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants Bruts	Amortissement	Valeur nette comptable
<u>TERRAINS (a)</u>			
CHALON SUR SAONE	148		148
CLERMOND FERRAND	380		380
ENSISHEIM	150		150
NIMES	592		592
VERSAILLES	732		732
SAD Nantes	900		900
SODIPRESSE Martinique	457		457
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 359		3 359
<u>CONSTRUCTIONS (b)</u>			
CHALON SUR SAONE	1 103	877	226
CLERMOND FERRAND	2 520	1 194	1 326
ENSISHEIM	1 780	769	1 011
NIMES	2 408	1 136	1 272
VERSAILLES	1 570	1 164	406
SAD Nantes	4 600	1 846	2 754
SODIPRESSE Martinique	1 525	874	651
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	15 506	7 860	7 646
<u>MATERIEL D'EXPLOITATION (c)</u>			
PRESSTALIS	7 619	5 219	2 400
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 619	5 219	2 400
TOTAL	26 484	13 079	13 405

3.2.4 Participations dans les entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture de l'exercice	Quote-part de résultat	Dividendes	Autres mouvements	A la clôture de l'exercice
AHD (GRECE)					
ARIEGE ESPACE	383	(14)	(15)		354
DIFPRESSE	890	221	(127)		984
SEDDIF	663	77	(25)		715
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	1 936	284	(167)		2 053

La situation nette de la société AHD en Grèce devenant négative en 2013, les titres mis en équivalence ont été figés à une valeur nulle, le groupe Presstalis n'étant pas tenu de combler les passifs de cette société.

La quote-part de résultat dans DIFPRESSE et SEDDIF correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat 2016 de ces sociétés car le résultat 2017 de ces sociétés n'est pas arrêté à la date de publication des comptes consolidés du Groupe.

3.2.5 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Titres de participations (1)	Prêts	Autres immobilisations financières (2)	Total
<i>Valeur brute</i>				
A l'ouverture de l'exercice	2 129	4 436	118 051	124 616
Acquisitions / augmentations		350	8 499	8 849
Cessions	(1 398)	(553)	(6 755)	(8 706)
Mouvements périmètre et autres		(3)	(11)	(13)
Ecarts de conversion	(3)	(1)	(1)	(5)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	728	4 229	119 784	124 741
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>				
A l'ouverture de l'exercice	(557)	(25)	(9)	(591)
Dotations	1			1
Reprises & cessions	23	25		48
Mouvements périmètre et autres			9	9
Ecarts de conversion	3			3
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(530)	0	(0)	(530)
VALEUR NETTE A LA CLÔTURE	198	4 229	119 784	124 211

(1) Titres de participations des sociétés non consolidées :

Les principales participations dans des sociétés non consolidées sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	% détenu	Valeur nette consolidée des titres	Résultat Net	Capitaux propres
VIA LIFE	5	112	(46)	490
SOGAPRESSE	5	39	(114)	400
Autres titres		47	NC	NC
		198	(160)	890

(2) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées des dépôts réalisés en garantie de l'affacturage pour 111 641 K€ au 31 décembre 2017.

3.2.6 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Matières premières et autres approvisionnements	3 037	2 369
Marchandises	4 820	5 646
STOCKS BRUT	7 857	8 014
Dépréciations	(1 862)	(1 865)
STOCKS NET	5 995	6 150

Les stocks sont principalement constitués des articles de librairie et de papeterie des DOM-TOM et d'Afrique, ainsi que des conteneurs acquis par Presstalis pour l'organisation des centres logistiques.

3.2.7 Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Clients et comptes rattachés	71 373	69 772
CLIENTS BRUTS	71 373	69 772
Dépréciations	(11 925)	(11 868)
CLIENTS NETS	59 448	57 904

Détail des Impacts financiers de l'affacturage sur la présentation des postes clients :

En KC	PRESSTALIS			SAD			SOPROCOM			Total 2017	Total 2016	Variation 2016/2017
	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation			
Créances dépositaires cédées	(86 635)	(65 104)	(21 530)							(86 635)	(65 104)	(21 530)
Créances Export cédées	(11 456)	(10 677)	(780)							(11 456)	(10 677)	(780)
Créances diffuseurs cédées				(110 600)	(112 830)	2 230	(53 617)	(48 663)	(4 954)	(164 217)	(161 493)	(2 724)
Autres créances	12 402	17 241	(4 839)	7 767	11 383	(3 616)	2 909	3 534	(624)	23 078	32 157	(9 079)
Immobilisations financières	40 335	33 616	6 719	47 976	53 340	(5 364)	23 331	22 879	451	111 641	109 835	1 806
Disponibilités - Réserve disponible	1 342	1 312	30	431	7 943	(7 512)	389	3 395	(3 606)	2 162	13 250	(11 088)
Variation sur les postes - Comptes Consolidés	(44 012)	(23 613)	(20 399)	(54 426)	(40 164)	(14 262)	(26 988)	(18 255)	(8 733)	(125 426)	(82 032)	(43 395)

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	61 180	59 027
Echéances à plus d'un an	10 193	10 745
CLIENTS BRUTS	71 373	69 772

3.2.8 Autres créances et comptes de régularisation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Avances et acomptes versés sur commandes	32 331	33 310
Autres créances d'exploitation	21 206	19 024
Comptes courants débiteurs	3 259	2 863
Créances sur cessions d'immobilisations	62	62
Etat - Impôt sur les bénéfices	89	701
Débiteurs divers	55 655	66 445
Charge constatée d'avance	4 876	5 718
AUTRES CREANCES BRUTES	117 477	128 123
Dépréciations	(2 845)	(3 224)
AUTRES CREANCES NETTES	114 632	124 899

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	117 477	128 123
Echéances à plus d'un an		
AUTRES CREANCES BRUTES	117 477	128 123

3.2.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Disponibilités en banque	28 565	24 491
Valeurs mobilières de placement (V.M.P)	1 695	618
Valeurs brutes à l'actif	30 261	25 109
Concours bancaires courants (passif)	(11 413)	(12 509)
Solde brut de trésorerie	18 847	12 600
Dépréciation des V.M.P	(13)	(13)
SOLDE NET DE TRESORERIE	18 834	12 587

3.2.10 Capitaux part du groupe et intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Attribuable aux actionnaires de la société mère					Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes	Autres réserves	Résultats	Ecart de conversion			
au 1er janvier 2017	22 297		(277 433)	(48 787)	57	(303 866)	25	(303 841)
Résultat 2017				(54 769)		(54 769)	7	(54 762)
Distribution de dividendes								
Affectation du résultat 2016			(48 787)	48 787				
Augmentation de capital								
Autres variations							(10)	(10)
Variation réserve de conversion					(156)	(156)	2	(154)
Autre mouvements								
A la clôture de l'exercice	22 297		(326 220)	(54 769)	(99)	(358 791)	24	(358 767)

Au 31 décembre 2017, le capital de Presstalis SAS est composé de 222 967 actions d'une valeur nominale de 100€.

3.2.11 Autres provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour IFC	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Total
A l'ouverture de l'exercice	16 397	7 065	46 556	70 018
Mouvement de périmètre	(42)			(42)
Dotations de l'exercice	2 468	3 842	2 672	8 982
Reprises de l'exercice	(507)	(3 247)	(19 178)	(22 932)
Autres mouvements	25	(25)	0	0
Ecarts de conversion	(35)	(27)	(24)	(85)
A la clôture de l'exercice	18 306	7 609	30 027	55 941

Les provisions pour charges à fin 2017 de 30 027 K€ prennent en compte les plans de restructuration de Presstalis pour un montant total de 23 878 K€ et les provisions pour plans sociaux chez SAD pour 5 429 K€.

Les dotations aux provisions de l'exercice 2017 sont constituées essentiellement par la poursuite de la mise en place des plans 2016 pour un montant de 488 K€ chez Presstalis et 1 462 K€ chez SAD.

Il convient de préciser que les estimations des provisions PSE reposent sur la base :

- des dernières négociations
- des estimations des coûts encourus du fait de la mise en œuvre de la réorganisation

Il existe un aléa sur cette provision compte tenu de ces modalités de détermination.

Les reprises de provisions de l'exercice 2017 s'expliquent essentiellement par la mise en œuvre effective des plans de réforme de Presstalis et SAD respectivement pour 14 662 K€ et 4 389 K€.

3.2.12 Dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concours bancaires	Autres emprunts (1)	Dettes financières crédit-bail	Total
A l'ouverture de l'exercice	12 509	52 651	13 216	78 376
Mouvement de périmètre		(63)		(63)
Nouveaux emprunts		55	1 176	1 231
Variations de l'exercice	(1 095)			(1 095)
Remboursement		(864)	(7 027)	(7 891)
Autres mouvements et écarts de conversion	0	(43)		(43)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	11 413	51 736	7 365	70 515

(1) Autres emprunts

Dans le cadre de l'accord tripartite du 5 octobre 2012 signé entre les Pouvoirs Publics et ses coopératives associées, l'Etat a accordé à Presstalis deux prêts participatifs :

Le premier prêt de 20 M€ était remboursable en 20 remboursements trimestriels de 2016 à 2020. Au titre de ce premier prêt, Presstalis a remboursé les premières annuités pour un total de 8,8 M€. Compte tenu du processus de conciliation, Presstalis bénéficie du gel du remboursement en capital de ce prêt jusqu'en décembre 2022.

Le deuxième prêt sera remboursable en 28 remboursements trimestriels de 2027 à 2033. Les intérêts courus jusqu'au 31 mars 2018 sont capitalisables et payables à compter de mars 2027.

Les intérêts calculés pour ces deux prêts s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4,5 millions d'euros :

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéance à moins d'un an	13 581	22 917
Echéance de 1 à 5 ans	5 147	24 651
Echéance de plus de 5 ans	51 787	30 808
TOTAL	70 515	78 376

3.2.13 Fournisseurs et autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Fournisseurs frais généraux et comptes rattachés	102 863	64 787
Fournisseurs - Editeurs	284 045	277 267
Fournisseurs - Commettants	81 801	71 164
Fournisseurs d'immobilisations	12	
TOTAL	468 721	413 218

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	468 721	413 218
Echéances à plus d'un an		
TOTAL	468 721	413 218

3.2.14 Autres dettes et compte de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Clients avoirs à émettre	19 652	19 927
Avances et acomptes reçus sur commande	26 310	28 593
Dettes fiscales et sociales	44 381	39 002
Créditeurs Divers	43 882	44 118
TOTAL	134 226	131 640

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	130 240	131 640
Echéances à plus d'un an	3 986	0
TOTAL	134 226	131 640

Dans le cadre de la conciliation, un moratoire sur les dettes sociales d'une durée de 24 mois a été accordé à Presstalis.

Détail des postes du tableau de flux de trésorerie

3.2.15 Variation du besoin en fond de roulement

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Stocks et en-cours	(103)	(116)
Créances d'exploitation	9 858	28 720
Dettes d'exploitation	61 716	26 516
Charge constatée d'avance	(844)	(69)
Autres	436	(13)
VARIATION DU BFR	71 063	55 038

3.2.16 Incidence des variations de périmètre

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Prix de cession des titres de participations	3 698	1 518
Prix d'acquisition des titres		(271)
Trésorerie des sociétés acquises		
Trésorerie des sociétés cédées	(123)	(453)
Autres variations de périmètre		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE	3 575	794

En 2017 :

Le prix de cession des titres correspond principalement aux montants encaissés suite aux cessions suivantes :

- 70% des titres de A.D.P. pour 110 K€
- 5 % des titres de MEDIAKIOSK pour 3 322 K€
- 20 % des titres de M.M.O.P.L pour 266 K€

La trésorerie des sociétés cédées correspond à la trésorerie positive de la société A.D.P. pour un montant de 123 K€.

En 2016 :

Le prix de cession des titres correspond principalement au montant encaissé par la société CCEI suite à la vente de 100 % des titres de participation de la société A.R.D.P.

Le prix d'acquisition des titres correspond à des compléments de prix pour les titres des sociétés ADTHLETIC MEDIA et EXPORT PRESS à hauteur respectivement de 271 K€ et 78 K€

La trésorerie des sociétés cédées correspond à la trésorerie positive de la société A.R.D.P. pour un montant de 453 K€.

3.3 Information sectorielle

3.3.1 Par activité

Contribution au chiffre d'affaires et au résultat part du groupe par activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 2017	Résultat part du groupe 2017	Chiffre d'affaires 2016	Résultat part du groupe 2016
Distribution	310 180	(49 892)	331 517	(38 011)
International	16 838	(1 207)	16 881	241
Digital	44 855	(4 712)	5 890	(1 127)
Autres	2 635	1 042	2 152	(9 890)
Total	374 508	(54 769)	356 440	(48 787)

3.3.2 Par zone géographique

Contribution au chiffre d'affaires et au résultat part du groupe par zones géographiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 2017	Résultat part du groupe 2017	Chiffre d'affaires 2016	Résultat part du groupe 2016
France	361 664	(54 268)	343 950	(48 662)
<i>dont Métropole</i>	357 670	(53 562)	339 559	(49 028)
<i>dont DOM-TOM</i>	3 994	(707)	4 390	366
Maghreb	9 086	122	8 272	(446)
Afrique	2 540	(555)	3 910	336
Reste du Monde	1 218	(67)	309	(14)
Total	374 508	(54 769)	356 440	(48 787)

4 ÉLÉMENTS HORS BILAN

4.1 Engagements hors-bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Garanties données	5 575	5 546
Avals, cautions et autres engagements	3 297	3 013
ENGAGEMENTS DONNES	8 872	8 559
Engagement de l'Européenne de Cautionnement	11 980	11 051
Caution Distributeurs	17 223	15 240
Caution Dépositaires	33 126	25 200
ENGAGEMENTS RECUS	62 329	51 491

En 2017 :

Les garanties données concernent le loyer du siège auprès de la SCI VITALYS pour 3 400 K€ et les loyers de SAD Marseille, SAD Rouen et SAD Strasbourg auprès de la SCI VALIS pour 2 175 K€.

Les autres engagements donnés s'expliquent principalement par la garantie sur les titres SEDDIF chez Natixis pour 2 750 K€

Le Groupe a reçu un engagement de la part de l'EDC (Européenne de Cautionnement) pour la couverture des créances diffuseurs pour un montant de 11 980 K€.

Le Groupe a également reçu un engagement de la COFACE pour la couverture des cautions distributeurs pour 17 223 K€ et un engagement de EULER HERMES pour la couverture des cautions dépositaires pour un montant de 33 126 K€.

4.1.1 Affacturage : créances cédées

Les créances ayant fait l'objet d'une cession commerciale au 31 décembre 2017 sont détaillées dans la note 3.2.7 Créances client et comptes rattachés.

4.1.3 Compléments de prix

Lors de l'acquisition des titres ADTHLETIC MEDIA, des compléments de prix ont été comptabilisés dans les comptes sociaux de ZEENS. Les compléments de prix sont payés au regard de l'EBITDA sur les exercices 2015-2016-2017.

Le complément de prix 2017 pour 1 350 K€ et le complément de prix 2018 pour 177 K€ (soit un total de 1 527 K€) ont été calculés et comptabilisés d'après le business plan de ADTHLETIC MEDIA et seront réglés en 2018.

4.2 Instruments financiers

Il n'y a pas de couverture sur créance commerciale export courant au 31/12/2017.

4.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017 s'élevaient à 552 660 €.

4.4 Parties liées

Les comptes consolidés du groupe Presstalis n'incluent pas de montants significatifs vis à vis des entreprises associées ou non consolidées.

4.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas renseignée car sa communication conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

4.6 Evénements postérieurs à la clôture

Poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation de Presstalis

Dans le cadre du plan de trésorerie, les financements obtenus sur le début de l'année 2018 sont les suivants :

- Versement de l'aide numérique de 9,0 M€
- Versement du 1^{er} tirage pour les 2 prêts FDES accordés dans le cadre du protocole de conciliation pour un montant global de 35,0 M€
- Apport des éditeurs (avance initiale de 50,2 M€) lors de la mise en œuvre du protocole de conciliation
- Mise en œuvre de la Contribution éditeur de 2,25% avec une rétroactivité à compter du mois de mars 2018

Suite à la dénonciation du contrat SI Digital, des discussions sont en cours avec le prestataire sur les modalités d'interruption de ce contrat. Les éventuelles conséquences financières ne sont pas connues pour le moment. Indépendamment de cette incertitude, s'agissant d'un événement 2018, aucune provision n'a été intégrée dans les comptes de l'exercice 2017.

Dans le cadre du plan de retournement, les opérations ci-dessous doivent être réalisées sur 2018 par le Groupe Presstalis

- Cession de 9 dépôts (PFL)
- Cession des activités non stratégiques
- Mise en place du plan social Siège et SAD (224 départs)
- Révision des barèmes Quotidiens et Publications sur l'exercice 2018 et neutralisation de l'effet ciseau
- Refonte du plan transport
- Cessions d'actifs non stratégiques pour 3,0 M€

YCC AUDIT ET CONSEIL
12, rue du Printemps
75017 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Presstalis

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Presstalis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Presstalis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Contexte de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2017 » de l'annexe qui expose les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation et liste en particulier les principales caractéristiques du plan de retournement préparé par la direction du groupe dans le cadre du protocole de conciliation homologué par le tribunal de commerce de Paris et les mesures qui seront mises en œuvre.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, la note 2.1 « Contexte de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2017 » de l'annexe relative aux principes généraux de l'arrêté des comptes expose les éléments qui sous-tendent l'application de la convention de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

- La note 2.3.7 « Ecart d'acquisition » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

- Votre groupe a constitué des provisions pour restructuration destinées à couvrir le coût des plans de restructuration, telles que mentionnées dans les notes 2.3.12 « Provisions pour pertes et charges » et 3.2.11 « Autres provisions » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe, à vérifier les données significatives utilisées ainsi que les calculs effectués sur la base des éléments disponibles à ce jour, afin de pouvoir apprécier le caractère raisonnable du montant des provisions inscrites au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

YCC AUDIT ET CONSEIL



Yves Canac

ERNST & YOUNG et Autres



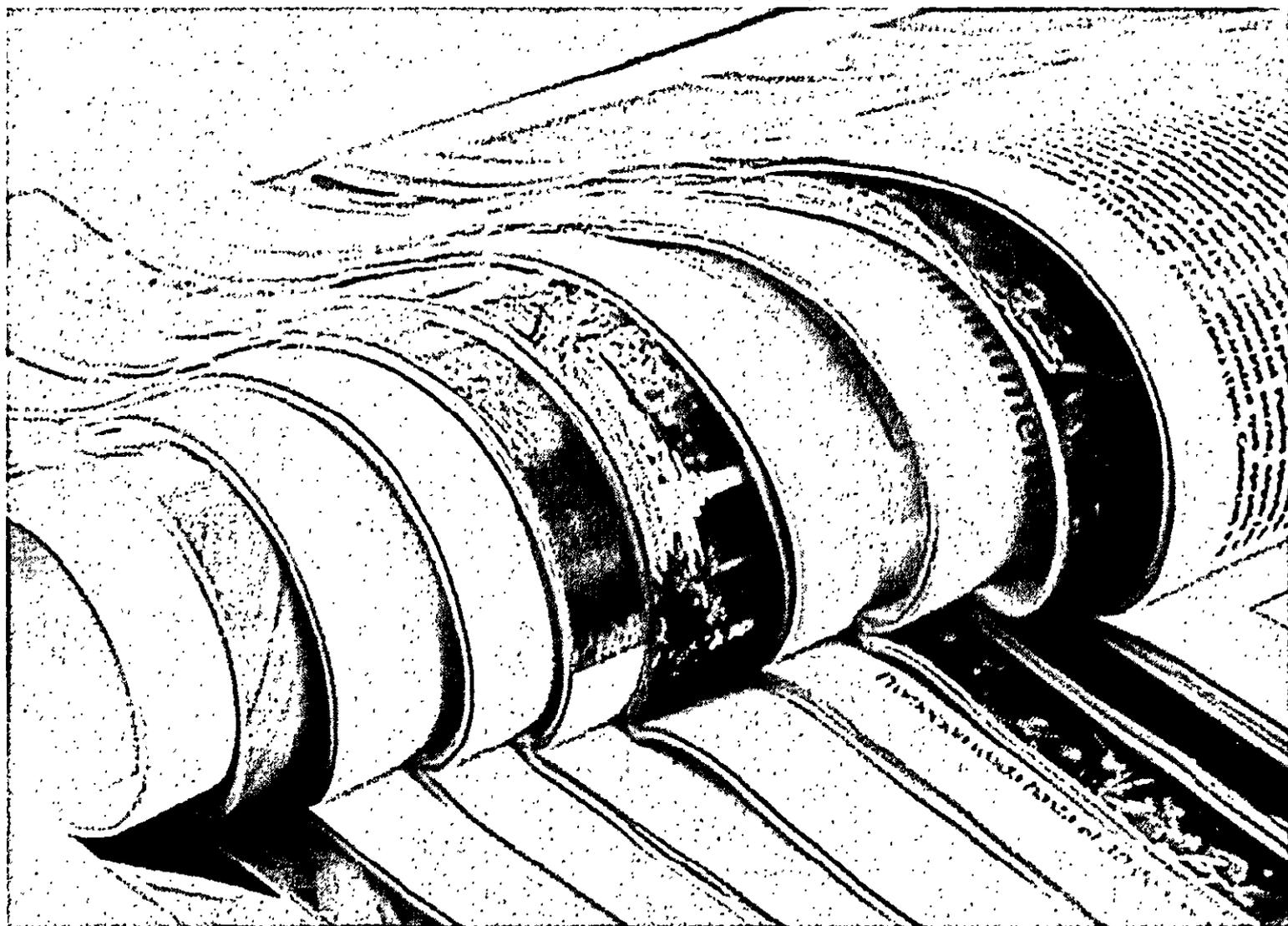
Philippe Blanc



PRESSTALIS

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE
2017

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2018



SOMMAIRE

1	COMPTES CONSOLIDES	4
1.1	Compte de résultat consolidé	4
1.2	Bilan consolidé.....	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie consolidés	6
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
2.1	Contexte de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2017	8
2.2	Informations relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation	11
2.2.1	Evolution du périmètre de consolidation.....	11
2.2.2	Méthode de consolidation	11
2.3	Principes Comptables	13
2.3.1	Biens financés par contrat de crédit-bail	13
2.3.2	Méthodes de conversion.....	13
2.3.3	Méthode d'évaluation des indemnités de départ à la retraite.....	13
2.3.4	Impôts différés	14
2.3.5	Immobilisations incorporelles	14
2.3.6	Immobilisations corporelles.....	14
2.3.7	Ecarts d'acquisition	15
2.3.8	Immobilisations financières	15
2.3.9	Stocks	15
2.3.10	Dettes et créances.....	16
2.3.11	Valeurs mobilières de placement.....	16
2.3.12	Provisions pour pertes et charges.....	16
2.3.13	Résultat par action	16
2.3.14	Résultat exceptionnel.....	16
3	Notes annexes aux comptes consolidés	17
3.1	Détail des postes du compte de résultat.....	17
3.1.1	Chiffre d'affaires.....	17
3.1.2	Achats consommés.....	17
3.1.3	Charges de personnel.....	17
3.1.4	Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	18
3.1.5	Produits financiers et charges financières	18
3.1.6	Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	19
3.1.7	Impôts sur les bénéfices	20
3.1.8	Résultat et plus-values de cession des activités cédées.....	21
3.2	Détail des postes du bilan.....	21
3.2.1	Ecarts d'acquisition	21
3.2.2	Immobilisations incorporelles	22
3.2.3	Immobilisations corporelles	23
3.2.4	Participations dans les entreprises associées	24
3.2.5	Immobilisations financières	25
3.2.6	Stocks	26
3.2.7	Clients et comptes rattachés.....	26
3.2.8	Autres créances et comptes de régularisation	27
3.2.9	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	27
3.2.10	Capitaux part du groupe et intérêts minoritaires	28

3.2.11	Autres provisions.....	28
3.2.12	Dettes financières	29
3.2.13	Fournisseurs et autres passifs courants	29
3.2.14	Autres dettes et compte de régularisation	30
3.2.15	Variation du besoin en fond de roulement	30
3.2.16	Incidence des variations de périmètre.....	31
3.3	Information sectorielle	32
3.3.1	Par activité.....	32
3.3.2	Par zone géographique	32
4	ÉLÉMENTS HORS BILAN	33
4.1	Engagements hors-bilan	33
4.1.1	Affacturage : créances cédées.....	33
4.1.3	Compléments de prix.....	33
4.2	Instruments financiers.....	33
4.3	Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	34
4.4	Parties liées.....	34
4.5	Rémunération des dirigeants	34
4.6	Événements postérieurs à la clôture	34

1 COMPTES CONSOLIDES

1.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires*	3.1.1	374 508	356 440
Autres produits d'exploitation et transferts de charges		5 436	4 957
Achats consommés*	3.1.2	(109 394)	(72 155)
Transports		(106 694)	(107 429)
Charges de personnel	3.1.3	(106 016)	(110 227)
Autres charges d'exploitation		(68 064)	(65 397)
Impôts et taxes		(5 978)	(6 272)
EBITDA		(16 201)	(82)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	3.1.4	(7 820)	(2 191)
EBIT		(24 021)	(2 273)
Charges et produits financiers	3.1.5	(10 367)	(7 198)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		(34 388)	(9 471)
Charges et produits exceptionnels	3.1.6	(15 857)	(32 109)
Impôt sur les résultats	3.1.7	(272)	(208)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(50 517)	(41 788)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	3.2.4	284	243
Résultat et plus values de cession des activités cédées	3.1.8	2 278	133
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	3.2.1	(6 807)	(7 387)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(54 762)	(48 800)
Intérêts minoritaires	3.2.10	7	(13)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(54 769)	(48 787)
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>		(245,64)	(218,81)
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		(245,64)	(218,81)

* incluent les impacts de l'intégration de MERCURI décrits en note 2 e :

EBIT : Résultat d'exploitation

EBITDA : Résultat d'exploitation retraité des dotations et reprises sur amortissements et provisions

1.2 Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Écarts d'acquisition	3.2.1	10 933	14 720
Immobilisations incorporelles	3.2.2	12 640	15 897
Immobilisations corporelles	3.2.3	20 924	24 260
Participations dans les entreprises associées	3.2.4	2 053	1 936
Autres immobilisations financières	3.2.5	124 211	124 025
ACTIF IMMOBILISE		170 760	180 838
Stocks et en-cours	3.2.6	5 995	6 150
Clients et comptes rattachés *	3.2.7	59 448	57 904
Provisions rendus à restituer Commettants	2.3.10	203 326	190 470
Autres créances et comptes de régularisation *	3.2.8	114 632	124 899
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.2.9	30 247	25 096
ACTIF CIRCULANT		413 648	404 518
TOTAL ACTIF		584 408	585 356

PASSIF (en milliers d'euros)		2017	2016
Capital	3.2.10	22 297	22 297
Réserves consolidées		(326 225)	(277 433)
Écart de conversion		(94)	57
Résultat de l'exercice		(54 769)	(48 787)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3.2.10	(358 791)	(303 866)
Intérêts minoritaires	3.2.10	24	25
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(358 767)	(303 841)
Provisions pour risques et charges	3.2.11	55 941	70 018
Emprunts et dettes financières	3.2.12	70 515	78 376
Fournisseurs *	3.2.13	468 721	413 218
Provisions pour invendus Réseau	2.3.10	213 773	195 945
Autres dettes et comptes de régularisation *	3.2.14	134 226	131 640
DETTES		887 234	819 179
TOTAL PASSIF		584 408	585 356

*incluent les impacts de l'intégration de MERCURI décrits en note 2 e :

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017	2016
RÉSULTAT NET AVANT MINORITAIRES		(54 762)	(48 800)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(284)	(243)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissements et provisions		3 045	7 176
Plus-values de cessions		(1 639)	(18)
Éléments de résultat des sociétés cédées sans impact sur la trésorerie		(2 278)	120
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTEGRIÈRES		(55 918)	(41 765)
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		167	163
Variation du besoin en fonds de roulement	3.2.15	71 063	55 038
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRE PAR L'ACTIVITÉ		15 312	13 436
Investissements incorporels		(7 832)	(9 546)
Investissements corporels		(970)	(1 644)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 648	3 565
Augmentation des prêts et autres immobilisations financières		(443)	(973)
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières		708	963
Incidence des variations de périmètre	3.2.16	3 575	794
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 314)	(6 841)
Augmentations de capital de la société mère			
Autres apports en numéraire			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires			
Variation des autres fonds propres			
Emissions d'emprunts		55	338
Remboursement d'emprunts		(7 685)	(13 454)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(7 630)	(13 116)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		6 369	(6 520)
Trésorerie en début d'exercice	3.2.9	12 587	19 133
Trésorerie en fin d'exercice	3.2.9	18 834	12 587
Incidence des variations de taux de change		(122)	(26)

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe Presstalis sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement CRC N° 99.02 du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (K€), sauf indication contraire.

Le groupe Presstalis est spécialisé dans la réalisation des opérations matérielles de groupage de distribution des magazines et des quotidiens édités par les adhérents des coopératives des messageries de presse.

Faits Marquants

a) Titres et activités acquis

Au cours de la période, la société CCEI a créé la société MERCURI PRESSE.

b) Titres et activités cédés

Au cours de la période, 70% des parts de la société A.D.P. ont été cédées pour un montant de 110 K€. La plus-value réalisée par le Groupe s'élève à 86 K€

Les titres des sociétés MEDIAKIOSK et M.M.O.P.L ont également été cédés pour de montants respectifs de 3 322 K€ et 266 K€. Les plus et moins-values réalisées sur ces opérations sont respectivement de 2 193 K€ et (1) K€.

c) Présentation du résultat des activités cédées :

Le résultat des activités cédées au cours de la période, comprenant les résultats de cession des titres des sociétés A.D.P., MEDIAKIOSK et M.M.O.P.L a été présenté sur une ligne distincte du compte de résultat pour permettre une comparabilité du résultat du Groupe pour les périodes futures.

d) Affacturation :

Le groupe Presstalis a mis en place sur l'exercice 2017 un nouveau contrat d'affacturation pour les dépositaires pour un montant de 12 M€.

Les engagements des factors à l'ouverture de la procédure de conciliation s'élèvent à 162,5 M€.

Au 31 décembre 2017, les impacts sur les soldes au bilan de ces contrats sont les suivants :

- Fonds de garantie : 111,6 M€ - Note 3.2.5 Immobilisations financières
- Créances clients cédées : 262,3 M€ - Note 3.2.7 Créances clients
- Compte courant d'affacturation : 23,1 M€ - Note 3.2.8 Autres créances / débiteurs divers
- Réserve disponible : 2,2 M€ - Encours compris dans les disponibilités

e) Présentation des comptes :

La société MERCURI consolidée en intégration globale pour la première fois au cours de l'exercice 2017 génère des flux financiers importants devant être pris en compte dans la comparaison des comptes consolidés 2016 et 2017 :

- Chiffre d'affaires : 30,2 millions d'euros
- Charges d'exploitation : 30,0 millions d'euros dont 27,9 en Achats consommés
- Clients et comptes rattachés : 21,7 millions d'euros
- Autres créances et comptes de régularisation : 2,2 millions d'euros
- Fournisseurs : 22,1 millions d'euros
- Autres dettes et comptes de régularisation : 2,4 millions d'euros

2.1 Contexte de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2017

Les comptes ont été arrêtés sur la base de l'hypothèse de continuité de l'exploitation en prenant en considération les éléments suivants :

Situation financière du Groupe Presstalis au 31 décembre 2017

- l'exercice 2017 de Presstalis s'est traduit par une perte d'exploitation de 24,0 M€ et une perte nette de 54,8 M€
- les comptes font apparaître une situation nette négative de 358,8 M€ au 31 décembre 2017.

En effet, malgré le plan de restructuration engagé depuis 2012, l'activité du Groupe Presstalis a continué à se dégrader sur l'exercice 2017. De ce fait mais également en raison de financements complémentaires qui n'ont pu être mis en place aux dates prévues, la situation de trésorerie est devenue critique sur les derniers mois de l'exercice.

Dans un premier temps, Presstalis a négocié avec certains éditeurs des délais de paiement complémentaires à hauteur de 25% du CCR sur le mois de décembre 2017 (et prorogé en janvier 2018).

Le montant ainsi retenu auprès des éditeurs Presstalis au 31 décembre est d'un montant de 27,4 M€ (complété par 1,5 M€ prélevés sur le mois de janvier 2018).

Néanmoins, ces mesures transitoires ne pouvaient permettre de solutionner durablement les difficultés de trésorerie du groupe Presstalis et une procédure de conciliation a été ouverte au niveau de Presstalis et de ses filiales selon le calendrier suivant :

- 30 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Bourbouloux, en qualité de mandataire ad hoc.
- 4 décembre 2017, le Président du tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de conciliation au profit de la société Presstalis et a désigné Maître Bourbouloux en qualité de conciliateur.
 - o 04/12/2017 : Presstalis
 - o 15/12/2017 : SAD, Soprocom Holding, CCEI
 - o 21/12/2017 : 10 dépôts Soprocom, SOBADI, Ceforep, Ocyto, Export Press.

Définition d'un plan de retournement

Compte tenu de la situation du Groupe, un plan de retournement pour les exercices 2018 et 2019 a été défini par le nouveau management avec le support du Cabinet Eight Advisory.

Les principales caractéristiques de ce plan de retournement sont les suivantes :

- o Cession de 9 dépôts (PFL)
- o Cession des activités non stratégiques
- o Mise en place du plan social Siège et SAD (224 départs)
- o Révision des barèmes Quotidiens et Publications sur l'exercice 2018 et neutralisation de l'effet ciseau
- o Refonte du plan transport
- o Plan de réduction des coûts

Protocole de conciliation

Ce plan de retournement a été discuté avec les parties prenantes du Groupe et sa version finale a été le support du protocole de conciliation signé en date du 8 mars 2018 par les sociétés du Groupe Presstalis, les sociétés coopératives actionnaires, la Bred et l'Etat Français, en présence de Maître Bourbouloux. Ce protocole de conciliation a été homologué le 14 mars 2018 par le Tribunal de Commerce de Paris.

Les principales mesures de financement du plan de retournement sont décrites ci-dessous :

Mesures sur les financements externes

- o Maintien du niveau global des lignes d'affacturage avec un objectif de négocier les lignes de crédit avec les différents factors avec une échéance prévue en octobre 2018
- o Réaménagement des prêts FDES à Presstalis antérieurs (2012 et 2015) :
 - Franchise de remboursement et mise en place d'un nouvel échéancier prévoyant le report des remboursements à 2023 pour le prêt FDES de 2012 et à compter de 2027 pour le prêt FDES de 2015
 - Maintien des autres conditions financières
- o Dettes fiscales et sociales : moratoire de paiement sur 24 mois
 - Accord CCSF validé par le protocole de conciliation pour 6,8 M€
 - Accord des organismes sociaux Audiens, Malakoff et Umen
- o Mise en place de prêts FDES complémentaires de 90,0 M€ accordés aux coopératives avec une délégation vis-à-vis de Presstalis :
 - Coopérative des quotidiens : 24,3 M€
 - Coopérative des magazines : 65,7 M€

Ces prêts sont remboursables en 39 échéances à compter du 31 octobre 2019

Mesures d'accompagnement des éditeurs avec des décisions validées par le CSMP

- o Apport des Editeurs (50,2 M€).
- o Contribution exceptionnelle des éditeurs de Presse avec un prélèvement mensuel de 2,25% sur les ventes en montant fort pendant 10 semestres à compter du 5 mars 2018 (décision CSMP 2018-02) et/ou apport en compte courant. Cette mesure doit permettre d'enregistrer en compte courant la somme de 73,6 M€
- o Mise en place de nouvelles conditions de règlement par les messageries aux éditeurs de presse (décision CSMP 2018-03)
- o Prolongation exceptionnelle de 6 mois des délais de préavis pour les transferts de titres entre messageries (décision CSMP 2018-01)

Aides des éditeurs

- o Versement d'une aide annuelle de 9,0 M€ (Fonds Numérique) pour les années 2018 à 2021.
- o Refonte des barèmes Quotidiens et Publications en plusieurs étapes à partir de janvier 2018 jusqu'en juillet 2018.
- o Compensation de l'effet ciseaux

Autres points sur l'arrêté des comptes

La clôture des comptes de fin décembre tient compte des opérations détaillées ci-dessous :

Acquisitions et cessions d'actifs :

- Acquisition des fonds de commerce EPPIC, Médiabo et Mercuri Presse pour un montant de 3,2 M€ et création de 2 entités juridiques (VIP et Mercuri Presse)
- Cession des titres Médiakiosk, MMO et ADP avec une plus-value de cession de 2,2 M€
- Cession des immeubles en crédit-bail de Cergy et de Perpignan avec une plus-value globale de 1,2 M€ :
 - o Cergy : prix de cession de 0,8 M€
 - o Perpignan : prix de cession de 1,7 M€
- Cession du bâtiment GDP : prix de cession de 1,3 M€ / résultat net de cession de 0,9 M€

Mesures sur les financements :

- Signature en avril 2017 d'un contrat d'affacturage avec la Banque Postale pour un encours négocié de 12,0 M€.
- Remboursement anticipé du CICE et du Crédit d'Impôt Recherche suite à la procédure de conciliation pour un montant de 1,5 M€.
- Gel du règlement des 2 dernières échéances du prêt FDES pour les montants en capital, soit 2,3 M€.

Résultat exceptionnel :

Dans le cadre de la clôture de décembre 2017, nous avons enregistré les opérations suivantes liées à des sorties d'actifs ou de résiliation de contrat :

- Sortie des immobilisations du module APS Prévision pour un montant de 4,7 M€.
- Sortie des immobilisations des modules Finance des Tiers et Portail pour un montant de 1,9 M€
- Prise en compte d'un loyer complémentaire pour les machines de picking pour un montant de 2,9 M€

Le résultat 2017 tient compte également d'un ajustement afin de ramener la valeur des titres d'Adthletic Média à la valeur de cession estimée.

Le plan de trésorerie 2018 tient compte des mesures de financements prévues dans le cadre du protocole de conciliation et permet de mettre en œuvre le plan de retournement du Groupe Presstalis

C'est sur la base de l'homologation en date du 14 mars par le Président du Tribunal de Commerce de Paris, du protocole de conciliation qui validait le principe de continuité d'exploitation, que le Conseil d'Administration de Presstalis, confiant dans la bonne réalisation des plans de restructuration et de financement a arrêté les comptes annuels/consolidés du Groupe dans le principe de continuité d'exploitation.

2.2 Informations relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation

2.2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué en 2017 suite aux opérations suivantes :

- la création de la société MERCURI PRESSE par C.C.E.I.
- la cession de 70% des parts de la société A.D.P.
- la société C.C.E.I. a absorbé la société M.G.P. (TUP)
- la société PRESSTALIS SAS a procédé à une augmentation de capital non paritaire dans la société MESSAPRESSE au Cameroun

2.2.2 Méthode de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles Presstalis dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les sociétés significatives dans lesquelles Presstalis exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Au 31 décembre 2017, les sociétés AHD en Grèce, ARIEGE ESPACE PRESSE, DIF PRESSE et SEDDIF en France sont mises en équivalence.

Les sociétés du Groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle. Au 31 décembre 2017, seule la société SCIDP est consolidée en intégration proportionnelle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs (supérieurs à 20 milliers d'euros) entre les entreprises consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe (dividendes, provisions couvrant des risques à l'intérieur du groupe, plus-values ou moins-values significatives dégagées à l'occasion de cessions internes au groupe).

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation est le suivant :

Raison Sociale	N° SIRET ou pays	% d'intérêt	Méthode
PRESSTALIS.SAS	52 932 605 000 018	100	Mère
ADthletic Media	79 009 553 300 036	100	Intégration globale
A. H. D.	Grèce	27,5	Mise en équivalence
C. C. E. I.	55 208 282 800 070	100	Intégration globale
CEFOREP	79 936 521 800 012	100	Intégration globale
DIF PRESSE	51 288 575 700 017	25	Mise en équivalence
EXPORT PRESS	82 342 774 500 018	100	Intégration globale
G. D. P.	389 519 802 00026	100	Intégration globale
MESSAPRESSE	Cameroun	99,6	Intégration globale
OCYTO	50 391 863 300 028	100	Intégration globale
S. A. D.	31 312 543 700 183	100	Intégration globale
SCIDP	80 866 072 400 010	50	Intégration proportionnelle
S. A. L. P.	Tunisie	98,33	Intégration globale
S. E. C.	Monaco	100	Intégration globale
SEDDIF «Le Temps de Vivre»	31 673 242 900 428	25	Mise en équivalence
SO. BA. DI.	49 572 026 000 050	100	Intégration globale
SOCHEPRESS Casablanca	Maroc	100	Intégration globale
SOCOLIVRE	508 304 037 00015	100	Intégration globale
SODIPRESSE	393 550 322 00027	100	Intégration globale
SOTADDEC Tanger	Maroc	87,12	Intégration globale
SOTUPRESSE Tunis	Tunisie	48,87	Intégration globale
S. P. D. Monaco	Monaco	100	Intégration globale
SOPROCOM (ex TURINVEST)	31 450 306 100 074	100	Intégration globale
MERCURI PRESSE	82 516 024 500 015	100	Intégration globale
VP DIFFUSION PRESSE	82 446 521 500 013	100	Intégration globale
ZEENS	81 104 930 300 019	100	Intégration globale
Ariège Espace	35 100 683 800 053	33,33	Mise en équivalence
Agedi S.A Nîmes	30 057 229 400 076	100	Intégration globale
Esterel Presse	32 751 713 200 012	100	Intégration globale
Messageries de Presse	65 372 037 500 076	100	Intégration globale
Morbihan Diffusion Presse	87 708 005 100 056	100	Intégration globale
Messag. Mancelles de Presse	34 463 576 800 015	100	Intégration globale
Provence Presse Diffusion	38 034 520 700 019	100	Intégration globale
S. E. M. C. Clermont-Ferrand	31 688 228 100 025	100	Intégration globale
S. M. D. P. Metz	32 683 236 700 014	100	Intégration globale
S. N. D. P. Nancy	32 658 313 300 041	100	Intégration globale
Yvelines Presse	32 906 101 400 015	100	Intégration globale

2.3 Principes Comptables

Le groupe Presstalis applique l'ensemble des méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC N° 99-02 qui le concerne (capitalisation du crédit-bail, prise en produits des écarts de conversion passif et engagements de retraite).

Changement de règles et méthodes comptables

Le groupe a adopté le règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015. A la date de première application de ce nouveau règlement (le 1er janvier 2016), le groupe Presstalis a choisi de conserver les durées d'amortissement antérieurement déterminées pour tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé au 31 décembre 2015.

En revanche, le caractère amortissable ou non amortissable des nouveaux écarts d'acquisition générés à compter du 1er janvier 2016, est déterminé selon les nouvelles règles (voir 2.3.7 ci-après).

2.3.1 Biens financés par contrat de crédit-bail

Conformément aux méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC N° 99-02 tous les biens financés par contrat de crédit-bail ont fait l'objet d'un retraitement de consolidation consistant à faire apparaître à l'actif du bilan la valeur des biens et au passif les dettes financières correspondantes.

2.3.2 Méthodes de conversion

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire la monnaie locale.

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenue comme devise de présentation des comptes consolidés.

Le Groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des comptes de ses filiales :

- les actifs et les passifs en devises de fonctionnement autres que l'euro sont convertis aux cours de clôture, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés, et les éléments du compte de résultat aux cours moyens de l'exercice ;
- la différence de conversion qui en résulte est comptabilisée directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

2.3.3 Méthode d'évaluation des indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite ont été déterminées par salarié sur la base de la rémunération de 2017, majorée par le décompte individualisé des charges sociales, en appliquant l'ancienneté acquise, et en tenant compte d'un calcul actuariel. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provisions pour risques et charges.

Les engagements de retraite ont été calculés avec les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite	62 ans
Taux d'augmentation des salaires	1,50%
Taux d'actualisation	1,30%
Taux de turnover	0,45% jusqu'à 54 ans et 0% au-delà
Table de mortalité INSEE H 2010-2012	

2.3.4 Impôts différés

Le groupe a retenu la méthode bilancielle, avec application du report variable consistant à évaluer les créances ou les dettes d'impôt différé au dernier taux connu.

Il n'est pas constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables, dont la récupération sur une durée raisonnable n'est pas probable, ce qui est le cas pour l'exercice 2017.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement des fonds de commerce et des droits au bail, sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou réévaluées lors de regroupements d'entreprises conformément au règlement CRC N° 99-02.

En matière d'évaluation du fonds de commerce, le règlement 2002-10 du CRC prévoit (art.322-5) : « L'entité doit apprécier à chaque clôture des comptes [...], s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement en valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage qui est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie ».

Compte tenu de la restructuration industrielle et logistique du niveau 2 initiée depuis plusieurs exercices, l'approche concernant la dépréciation des fonds de commerce des dépôts SAD et SOPROCOM a été revue pour la clôture des comptes de décembre 2015.

En effet, compte tenu de la fin du schéma directeur du CSMP (Conseil Supérieur Messagerie de Presse) sur 2016, les messageries Presstalis et MLP ne devraient plus réaliser de nouvelles opérations d'acquisitions ou de cessions de fonds de commerce sur les prochaines années.

La valeur vénale ne peut donc plus être retenue pour la valorisation des fonds de commerce.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la valorisation des fonds de commerce a été appréciée sur la base de leur valeur d'utilité.

Compte tenu des cash flows négatifs estimés par la direction financière pour chaque dépôts/agences du niveau 2, les fonds de commerce du niveau 2 sont intégralement dépréciés.

2.3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou réévaluées lors de regroupements d'entreprises conformément au règlement CRC N° 99-02.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Constructions : linéaire 12 à 40 ans
- Agencements & Installations : linéaire ou dégressif de 2 à 25 ans
- Autres : linéaire ou dégressif de 2 à 10 ans.

2.3.7 Écarts d'acquisition

A la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence constatée entre le coût d'acquisition de ses titres et la valeur des actifs et passifs acquis est inscrite à l'actif du bilan au poste « écarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Dans le groupe Presstalis, la durée d'amortissement des écarts d'acquisition amortis est comprise entre 10 et 20 ans, elle est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique ;
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti (c'est le cas notamment des écarts d'acquisitions représentatifs des fonds commerciaux – juridiquement protégés – non amortis dans les comptes sociaux) ; en contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Dépréciation

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Lorsque l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans les capitaux propres retraités de la société acquise est négatif, il est inscrit au passif du bilan sous la rubrique provisions pour risques et charges " Ecart d'acquisition négatifs " et repris en compte de résultat dans l'année si le montant n'est pas significatif ou sur une durée de cinq années.

2.3.8 Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

2.3.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont constitués principalement d'articles de librairie, papeterie et de diversification et sont évalués à leur prix d'achat.

Les autres produits en stock, principalement les produits consommables, les conteneurs et palettes sont valorisés à leur prix d'achat.

Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur brute inscrite au bilan.

2.3.10 Dettes et créances

Les dettes et les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement éventuelles.

Deux provisions sont constituées, une provision pour « rendus à restituer » et une provision pour « invendus réseau », pour prendre en compte l'incidence, sur les commissions de l'exercice, des invendus sur les titres fournis en fin d'année et non encore reconnus à la clôture de l'exercice :

- à l'actif figure l'estimation du crédit à obtenir des éditeurs, au titre de ces rendus à restituer ;
- le passif enregistre l'estimation du crédit correspondant à accorder au réseau : provisions pour invendus réseau.

Elles sont évaluées à partir de bases statistiques.

2.3.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, titres de créances négociables et créances assimilées, sont enregistrées au coût d'achat hors frais accessoires.

2.3.12 Provisions pour pertes et charges

Conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif, les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans contrepartie au moins équivalente.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée, une information est alors fournie en annexe.

2.3.13 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Le résultat dilué par action tient compte de la dilution potentielle attribuable à l'exercice de droits de conversion de dettes et est déterminé selon l'avis n°27 de l'OEC.

2.3.14 Résultat exceptionnel

Les charges liées à la restructuration de l'entreprise ont été classées en résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel comprend les coûts ci-dessous :

- Coûts des plans sociaux
- Honoraires liés à la restructuration
- Indemnités versées dans le cadre de la restructuration (nouveau siège social par exemple)

3 Notes annexes aux comptes consolidés

3.1 Détail des postes du compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Commission presse sur distribution de la presse	288 758	268 831
Charges récupérées	21 831	22 823
Ventes de marchandises	24 626	22 167
Produits annexes	39 294	42 619
TOTAL C.A.	374 508	356 440

3.1.2 Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Achats de matières premières	(1 652)	(15)
Variation des stocks de matières premières	668	150
Achats de sous-traitance	(80 127)	(48 236)
Achats non stockés de matières et fournitures	(4 914)	(5 551)
Achats de marchandises	(23 093)	(17 982)
Variation des stocks de marchandises	(277)	(522)
TOTAL ACHATS CONSOMMES	(109 394)	(72 155)

3.1.3 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Rémunération du personnel	(69 173)	(70 995)
Charges sociales	(34 056)	(36 411)
Autres charges de personnel	(2 787)	(2 821)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(106 016)	(110 227)

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 1 186 253 € en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité et de maintenir sa situation financière.

EFFECTIF MOYEN

	2017	2016
Effectif en CDI	1 558	1 599
Effectif en CDD	60	73
TOTAL EFFECTIF	1 618	1 672

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 avait institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés.

Au 1^{er} janvier 2015, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élevait à 176 938 heures.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2015 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

3.1.4 Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Dotations aux amortissements et provisions	(14 259)	(10 482)
Reprise des amortissements et provisions d'exploitation	6 439	8 291
TOTAL Dotations nettes aux amortissements et provisions	(7 820)	(2 191)

3.1.5 Produits financiers et charges financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Produits de placements	43	176
Intérêts financiers	(4 255)	(5 149)
Différences de change nettes	(1 056)	(73)
Reprises de provisions financières nettes des dotations	25	11
Autres charges et produits financiers	(5 124)	(2 163)
RESULTAT FINANCIER	(10 367)	(7 198)

Les autres charges et produits financiers incluent en 2017 des frais financiers liés à l'affacturage pour environ 4,3 millions d'euros (2 millions d'euros en 2016).

3.1.6 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Résultat net sur cessions d'immobilisations	1 639	18
Reprises de provisions exceptionnelles nettes des dotations	13 416	31 531
Dotations Plan social	(2 449)	(25 452)
Opérations de gestion	(4 342)	(3 946)
Opérations sur exercice antérieur	108	11
Autres produits et charges exceptionnels	(24 228)	(34 270)
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 857)	(32 109)

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement des postes ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Provision sur les plans sociaux		
Charges sur plans sociaux antérieurs	(18 737)	(27 039)
Reprise sur provisions plan sociaux	18 685	28 471
Restructuration Filiales Internationales	(718)	(368)
Dotations plan social		(22 232)
Charges hors plan social		
Provision complémentaire sur les plans	(1 946)	(3 210)
Indemnités hors plans sociaux	(1 897)	
Reprise sur provisions plan restructuration	364	
Provision Engagement de retraite	(1 309)	645
Provision risque fiscal	(557)	(751)
Provision litiges prud'hommes	322	(298)
Provision litiges divers	523	(1 848)
Reprise des provisions risques ou dépréciation (DRH/Litiges)		2 779
VNC sur les immobilisations		563
Provision risque Amnéville	(500)	
Frais de restructuration sur les rattachements		(1 092)
Cession des dépôts de Lorient et Vannes		
Crédit-bail : Conso VNC des bâtiments cédés	(1 194)	
Crédit bail : Social - Prix de cession - levée d'option	2 273	
Plus value cession immeuble GDP	860	
VNC des autres cessions immobilières	(106)	
Sorties d'actifs SI Digital APS	(4 750)	
Sorties d'actifs SI Digital (Facturation des tiers + Portail)	(1 895)	
Loyer complémentaire -Machine de picking	(2 885)	
Indemnités diverses	(360)	(1 812)
Charges sur sites inoccupés, cédés et restructuration	(782)	(2 564)
Honoraires conciliation	(742)	
Missions exceptionnelles	(898)	(1 837)
Prise en charge BFR Négatif Export Press		(864)
Autres charges et produits exceptionnels	392	(651)
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 857)	(32 109)

Détail sur les plans sociaux antérieurs (hors dotation complémentaire)

2017	Charges plans sociaux	Reprises sur provisions	Impact Net
Presstalis	(14 303)	14 303	(0)
SAD	(4 304)	4 382	78
Soprocom	(130)		(130)
Total	(18 737)	18 685	(52)

2016	Charges plans sociaux	Reprises sur provisions	Impact Net
Presstalis	(17 471)	19 438	1 967
SAD	(9 568)	9 033	(536)
Total	(27 039)	28 471	1 432

3.1.7 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts exigibles	272	208
Impôts différés		
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	272	208

Compte tenu des perspectives de pertes fiscales pour les années à venir, notamment au niveau de Presstalis et de ses principales filiales, aucun impôt différé n'a été comptabilisé.

Explication de la charge d'impôt exigible :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat part du groupe	(54 769)	(48 787)
Part des minoritaires	7	(13)
Quote-part de résultat des Sociétés mises en équivalence	(284)	(243)
Impôts courant sur les bénéfices	272	208
RESULTAT AVANT IMPOTS	(54 774)	(48 835)
Taux d'impôt de la période	33,33%	33,33%
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(18 256)	(16 277)
Incidence des différentiels de taux d'imposition à l'étranger	(3)	
Incidence des retenues à la source		
Incidence des différences entre résultat comptable et fiscal	17 973	55 482
Incidence des provisions pour plan social	(5 579)	(1 009)
Incidence des déficits reportable de l'exercice non activés	7 033	163
Report déficitaire utilisé	(896)	(38 151)
Impôts courant des sociétés reclassées en activités cédées		
Incidence des crédits d'impôts		
CHARGE D'IMPOT EFFECTIVE	272	208

3.1.8 Résultat et plus-values de cession des activités cédées

Le résultat des sociétés cédées regroupe en 2017 la contribution au résultat consolidé des sociétés A.D.P., MEDIAKIOSK et M.M.O.P.L. En 2016, le résultat des sociétés cédées regroupait uniquement la contribution au résultat consolidé de la société ARDP et SCI LA PLUME

Détail du résultat et plus-values de cession des activités cédées

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Plus-value de cession des titres A.D.P.	86	
Plus-value de cession des titres non consolidés MEDIAKIOSK	2 193	
Moins-value de cession des titres non consolidés MMO Liban	(1)	
Résultat net A.R.D.P. (6 mois à 100%)		274
Plus-value de cession des titres A.R.D.P.		60
Résultat net PLUME (12 mois à 100%)		(13)
Moins-value de liquidation de PLUME		-188
RESULTAT ET PLUS VALUES DE CESSION DES ACTIVITES CEDEES	2 278	133

3.2 Détail des postes du bilan

3.2.1 Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	14 720	7 375
Acquisitions	3 511	7 488
Autres mouvements	(492)	7 244
Amortissements écarts d'acquisitions	(759)	(804)
Dépréciations d'activités	(6 048)	(6 583)
Valeur nette à la clôture de l'exercice	10 933	14 720

- Les fonds de commerce des sociétés VIPDP et MERCURI PRESSE ont été acquis 3 311 K€.
- Les autres mouvements correspondent à la révision du complément de prix ADTHLETIC MEDIA pour (453) K€ et la révision du complément de prix EXPORT PRESS pour (39) K€.
- Le dépôt de METZ a procédé à une acquisition d'activité pour 200 K€. Cette acquisition a été dépréciée sur l'exercice.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition DIF PRESSE, SOTADEC et ADTHLETIC MEDIA s'élèvent respectivement à 70 K€, 5 K€ et 684 K€ en 2017.

L'écart d'acquisition ADTHLETIC MEDIA a fait l'objet d'une dépréciation de 4 496 K€ au 31 décembre 2017.

Les activités Livres aux Antilles ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 352 K€ sur l'exercice.

3.2.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels Concession et brevets	Autres immobilisations incorporelles et en cours	Total
<i>Valeur brute</i>			
A l'ouverture de l'exercice	24 663	6 100	30 763
Acquisitions / augmentations	7 051	(2 658)	4 393
Cessions	(601)		(601)
Mouvements périmètre et autres	(20)	0	(20)
Ecart de conversion	(11)		(11)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	31 082	3 443	34 525
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>			
A l'ouverture de l'exercice	(14 866)		(14 866)
Dotations	(5 304)	(1 895)	(7 200)
Reprises & cessions	151		151
Mouvements périmètre et autres	20		20
Ecart de conversion	10		10
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(19 989)	(1 895)	(21 885)
VALEUR NETTE A LA CLÔTURE	11 092	1 547	12 640

Les fonds de commerce sont reclassés en écarts d'acquisition depuis le 1^{er} janvier 2016.

3.2.3 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains (a)	Constructions (b)	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles (c)	Immobilisations en-cours et avance et acompte	Total
<i>Valeur brute</i>						
A l'ouverture de l'exercice	6 463	23 839	26 931	16 700	48	73 981
Acquisitions / augmentations		208	705	1 460	(41)	2 332
Cessions	(563)	(3 449)	(6 282)	(1 741)	(1)	(12 037)
Mouvements de périmètre				(374)		(374)
Reclassements	(17)	17	(0)			(0)
Ecarts de conversion	(112)	(202)	(23)	(125)		(463)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 771	20 412	21 331	15 919	6	63 438
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>						
A l'ouverture de l'exercice	(176)	(12 325)	(23 789)	(13 430)		(49 721)
Dotations		(920)	(778)	(1 768)		(3 467)
Reprises & cessions		2 264	6 068	1 761		10 093
Mouvements de périmètre				364		364
Reclassements			0	(0)		
Ecarts de conversion		89	21	107		217
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(176)	(10 892)	(18 479)	(12 966)		(42 514)
VALEUR NETTE A LA CLÔTURE	5 595	9 519	2 852	2 953	6	20 924

Les diminutions des immobilisations corporelles en 2017 s'expliquent essentiellement par :

- les cessions des contrats de crédit-bail de Cergy et Perpignan
- la cession du bâtiment « Les Abymes » en Guadeloupe

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement et capitalisées au bilan du groupe s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants Bruts	Amortissement	Valeur nette comptable
<u>TERRAINS (a)</u>			
CHALON SUR SAONE	148		148
CLERMOND FERRAND	380		380
ENSISHEIM	150		150
NIMES	592		592
VERSAILLES	732		732
SAD Nantes	900		900
SODIPRESSE Martinique	457		457
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 359		3 359
<u>CONSTRUCTIONS (b)</u>			
CHALON SUR SAONE	1 103	877	226
CLERMOND FERRAND	2 520	1 194	1 326
ENSISHEIM	1 780	769	1 011
NIMES	2 408	1 136	1 272
VERSAILLES	1 570	1 164	406
SAD Nantes	4 600	1 846	2 754
SODIPRESSE Martinique	1 525	874	651
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	15 506	7 860	7 646
<u>MATERIEL D'EXPLOITATION (c)</u>			
PRESSTALIS	7 619	5 219	2 400
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 619	5 219	2 400
TOTAL	26 484	13 079	13 405

3.2.4 Participations dans les entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture de l'exercice	Quote-part de résultat	Dividendes	Autres mouvements	A la clôture de l'exercice
AHD (GRECE)					
ARIEGE ESPACE	383	(14)	(15)		354
DIFPRESSE	890	221	(127)		984
SEDDIF	663	77	(25)		715
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	1 936	284	(167)		2 053

La situation nette de la société AHD en Grèce devenant négative en 2013, les titres mis en équivalence ont été figés à une valeur nulle, le groupe Presstalis n'étant pas tenu de combler les passifs de cette société.

La quote-part de résultat dans DIFPRESSE et SEDDIF correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat 2016 de ces sociétés car le résultat 2017 de ces sociétés n'est pas arrêté à la date de publication des comptes consolidés du Groupe.

3.2.5 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Titres de participations (1)	Prêts	Autres immobilisations financières (2)	Total
<i>Valeur brute</i>				
A l'ouverture de l'exercice	2 129	4 436	118 051	124 616
Acquisitions / augmentations		350	8 499	8 849
Cessions	(1 398)	(553)	(6 755)	(8 706)
Mouvements périmètre et autres		(3)	(11)	(13)
Ecart de conversion	(3)	(1)	(1)	(5)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	728	4 229	119 784	124 741
<i>Amortissements et pertes de valeur</i>				
A l'ouverture de l'exercice	(557)	(25)	(9)	(591)
Dotations	1			1
Reprises & cessions	23	25		48
Mouvements périmètre et autres			9	9
Ecart de conversion	3			3
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(530)	0	(0)	(530)
VALEUR NETTE A LA CLÔTURE	198	4 229	119 784	124 211

(1) Titres de participations des sociétés non consolidées :

Les principales participations dans des sociétés non consolidées sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	% détenu	Valeur nette consolidée des titres	Résultat Net	Capitaux propres
VIA LIFE	5	112	(46)	490
SOGAPRESSE	5	39	(114)	400
Autres titres		47	NC	NC
		198	(160)	890

(2) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées des dépôts réalisés en garantie de l'affacturage pour 111 641 K€ au 31 décembre 2017.

3.2.6 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Matières premières et autres approvisionnements	3 037	2 369
Marchandises	4 820	5 646
STOCKS BRUT	7 857	8 014
Dépréciations	(1 862)	(1 865)
STOCKS NET	5 995	6 150

Les stocks sont principalement constitués des articles de librairie et de papeterie des DOM-TOM et d'Afrique, ainsi que des conteneurs acquis par Presstalis pour l'organisation des centres logistiques.

3.2.7 Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Clients et comptes rattachés	71 373	69 772
CLIENTS BRUTS	71 373	69 772
Dépréciations	(11 925)	(11 868)
CLIENTS NETS	59 448	57 904

Détail des impacts financiers de l'affacturage sur la présentation des postes clients :

En K€	PRESSTALIS			SAD			SOPROCOM			Total 2017	Total 2016	Variation 2016/2017
	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation			
Créances dépositaires cédées	(86 635)	(65 104)	(21 530)							(86 635)	(65 104)	(21 530)
Créances Export cédées	(11 456)	(10 677)	(780)							(11 456)	(10 677)	(780)
Créances diffuseurs cédées				(110 600)	(112 830)	2 230	(53 617)	(48 663)	(4 954)	(164 217)	(161 493)	(2 724)
Autres créances	12 402	17 241	(4 839)	7 767	11 383	(3 616)	2 909	3 534	(624)	23 078	32 157	(9 079)
Immobilisations financières	40 335	33 616	6 719	47 976	53 340	(5 364)	23 331	22 879	451	111 641	109 835	1 806
Disponibilités - Réserve disponible	1 342	1 312	30	431	7 943	(7 512)	389	3 995	(3 606)	2 162	13 250	(11 088)
Variation sur les postes - Comptes Consolidés	(44 012)	(23 613)	(20 399)	(54 426)	(40 164)	(14 262)	(26 988)	(18 255)	(8 733)	(125 426)	(82 032)	(43 395)

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	61 180	59 027
Echéances à plus d'un an	10 193	10 745
CLIENTS BRUTS	71 373	69 772

3.2.8 Autres créances et comptes de régularisation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Avances et acomptes versés sur commandes	32 331	33 310
Autres créances d'exploitation	21 206	19 024
Comptes courants débiteurs	3 259	2 863
Créances sur cessions d'immobilisations	62	62
Etat - Impôt sur les bénéfices	89	701
Débiteurs divers	55 655	66 445
Charge constatée d'avance	4 876	5 718
AUTRES CREANCES BRUTES	117 477	128 123
Dépréciations	(2 845)	(3 224)
AUTRES CREANCES NETTES	114 632	124 899

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	117 477	128 123
Echéances à plus d'un an		
AUTRES CREANCES BRUTES	117 477	128 123

3.2.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Disponibilités en banque	28 565	24 491
Valeurs mobilières de placement (V.M.P)	1 695	618
Valeurs brutes à l'actif	30 261	25 109
Concours bancaires courants (passif)	(11 413)	(12 509)
Solde brut de trésorerie	18 847	12 600
Dépréciation des V.M.P	(13)	(13)
SOLDE NET DE TRESORERIE	18 834	12 587

3.2.10 Capitaux part du groupe et intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Attribuable aux actionnaires de la société mère						Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes	Autres réserves	Résultats	Ecart de conversion	Total		
au 1er janvier 2017	22 297		(277 433)	(48 787)	57	(303 866)	25	(303 841)
Résultat 2017				(54 769)		(54 769)	7	(54 762)
Distribution de dividendes								
Affectation du résultat 2016			(48 787)	48 787				
Augmentation de capital								
Autres variations							(10)	(10)
Variation réserve de conversion					(156)	(156)	2	(154)
Autre mouvements								
A la clôture de l'exercice	22 297		(326 220)	(54 769)	(99)	(358 791)	24	(358 767)

Au 31 décembre 2017, le capital de Presstalis SAS est composé de 222 967 actions d'une valeur nominale de 100€.

3.2.11 Autres provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour IFC	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Total
A l'ouverture de l'exercice	16 397	7 065	46 556	70 018
Mouvement de périmètre	(42)			(42)
Dotations de l'exercice	2 468	3 842	2 672	8 982
Reprises de l'exercice	(507)	(3 247)	(19 178)	(22 932)
Autres mouvements	25	(25)	0	0
Ecart de conversion	(35)	(27)	(24)	(85)
A la clôture de l'exercice	18 306	7 609	30 027	55 941

Les provisions pour charges à fin 2017 de 30 027 K€ prennent en compte les plans de restructuration de Presstalis pour un montant total de 23 878 K€ et les provisions pour plans sociaux chez SAD pour 5 429 K€.

Les dotations aux provisions de l'exercice 2017 sont constituées essentiellement par la poursuite de la mise en place des plans 2016 pour un montant de 488 K€ chez Presstalis et 1 462 K€ chez SAD.

Il convient de préciser que les estimations des provisions PSE reposent sur la base :

- des dernières négociations
- des estimations des coûts encourus du fait de la mise en œuvre de la réorganisation

Il existe un aléa sur cette provision compte tenu de ces modalités de détermination.

Les reprises de provisions de l'exercice 2017 s'expliquent essentiellement par la mise en œuvre effective des plans de réforme de Presstalis et SAD respectivement pour 14 662 K€ et 4 389 K€.

3.2.12 Dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concours bancaires	Autres emprunts (1)	Dettes financières crédit-bail	Total
A l'ouverture de l'exercice	12 509	52 651	13 216	78 376
Mouvement de périmètre		(63)		(63)
Nouveaux emprunts		55	1 176	1 231
Variations de l'exercice	(1 095)			(1 095)
Remboursement		(864)	(7 027)	(7 891)
Autres mouvements et écarts de conversion	0	(43)		(43)
A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	11 413	51 736	7 365	70 515

(1) Autres emprunts

Dans le cadre de l'accord tripartite du 5 octobre 2012 signé entre les Pouvoirs Publics et ses coopératives associées, l'Etat a accordé à Presstalis deux prêts participatifs :

Le premier prêt de 20 M€ était remboursable en 20 remboursements trimestriels de 2016 à 2020. Au titre de ce premier prêt, Presstalis a remboursé les premières annuités pour un total de 8,8 M€. Compte tenu du processus de conciliation, Presstalis bénéficie du gel du remboursement en capital de ce prêt jusqu'en décembre 2022.

Le deuxième prêt sera remboursable en 28 remboursements trimestriels de 2027 à 2033. Les intérêts courus jusqu'au 31 mars 2018 sont capitalisables et payables à compter de mars 2027.

Les intérêts calculés pour ces deux prêts s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4,5 millions d'euros ;

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéance à moins d'un an	13 581	22 917
Echéance de 1 à 5 ans	5 147	24 651
Echéance de plus de 5 ans	51 787	30 808
TOTAL	70 515	78 376

3.2.13 Fournisseurs et autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Fournisseurs frais généraux et comptes rattachés	102 863	64 787
Fournisseurs - Editeurs	284 045	277 267
Fournisseurs - Commettants	81 801	71 164
Fournisseurs d'immobilisations	12	
TOTAL	468 721	413 218

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	468 721	413 218
Echéances à plus d'un an		
TOTAL	468 721	413 218

3.2.14 Autres dettes et compte de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Clients avoirs à émettre	19 652	19 927
Avances et acomptes reçus sur commande	26 310	28 593
Dettes fiscales et sociales	44 381	39 002
Créditeurs Divers	43 882	44 118
TOTAL	134 226	131 640

Analyse par échéances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Echéances à moins d'un an	130 240	131 640
Echéances à plus d'un an	3 986	0
TOTAL	134 226	131 640

Dans le cadre de la conciliation, un moratoire sur les dettes sociales d'une durée de 24 mois a été accordé à Presstalis.

Détail des postes du tableau de flux de trésorerie

3.2.15 Variation du besoin en fond de roulement

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Stocks et en-cours	(103)	(116)
Créances d'exploitation	9 858	28 720
Dettes d'exploitation	61 716	26 516
Charge constatée d'avance	(844)	(69)
Autres	436	(13)
VARIATION DU BFR	71 063	55 038

3.2.16 Incidence des variations de périmètre

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Prix de cession des titres de participations	3 698	1 518
Prix d'acquisition des titres		(271)
Trésorerie des sociétés acquises		
Trésorerie des sociétés cédées	(123)	(453)
Autres variations de périmètre		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE	3 575	794

En 2017 :

Le prix de cession des titres correspond principalement aux montants encaissés suite aux cessions suivantes :

- 70% des titres de A.D.P. pour 110 K€
- 5 % des titres de MEDIAKIOSK pour 3 322 K€
- 20 % des titres de M.M.O.P.L pour 266 K€

La trésorerie des sociétés cédées correspond à la trésorerie positive de la société A.D.P. pour un montant de 123 K€.

En 2016 :

Le prix de cession des titres correspond principalement au montant encaissé par la société CCEI suite à la vente de 100 % des titres de participation de la société A.R.D.P.

Le prix d'acquisition des titres correspond à des compléments de prix pour les titres des sociétés ADTHLETIC MEDIA et EXPORT PRESS à hauteur respectivement de 271 K€ et 78 K€

La trésorerie des sociétés cédées correspond à la trésorerie positive de la société A.R.D.P. pour un montant de 453 K€.

3.3 Information sectorielle

3.3.1 Par activité

Contribution au chiffre d'affaires et au résultat part du groupe par activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 2017	Résultat part du groupe 2017	Chiffre d'affaires 2016	Résultat part du groupe 2016
Distribution	310 180	(49 892)	331 517	(38 011)
International	16 838	(1 207)	16 881	241
Digital	44 855	(4 712)	5 890	(1 127)
Autres	2 635	1 042	2 152	(9 890)
Total	374 508	(54 769)	356 440	(48 787)

3.3.2 Par zone géographique

Contribution au chiffre d'affaires et au résultat part du groupe par zones géographiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires 2017	Résultat part du groupe 2017	Chiffre d'affaires 2016	Résultat part du groupe 2016
France	361 664	(54 268)	343 950	(48 662)
<i>dont Métropole</i>	<i>357 670</i>	<i>(53 562)</i>	<i>339 559</i>	<i>(49 028)</i>
<i>dont DOM-TOM</i>	<i>3 994</i>	<i>(707)</i>	<i>4 390</i>	<i>366</i>
Maghreb	9 086	122	8 272	(446)
Afrique	2 540	(555)	3 910	336
Reste du Monde	1 218	(67)	309	(14)
Total	374 508	(54 769)	356 440	(48 787)

4 ÉLÉMENTS HORS BILAN

4.1 Engagements hors-bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Garanties données	5 575	5 546
Avals, cautions et autres engagements	3 297	3 013
ENGAGEMENTS DONNES	8 872	8 559
Engagement de l'Européenne de Cautionnement	11 980	11 051
Caution Distributeurs	17 223	15 240
Caution Dépositaires	33 126	25 200
ENGAGEMENTS RECUS	62 329	51 491

En 2017 :

Les garanties données concernent le loyer du siège auprès de la SCI VITALYS pour 3 400 K€ et les loyers de SAD Marseille, SAD Rouen et SAD Strasbourg auprès de la SCI VALIS pour 2 175 K€.

Les autres engagements donnés s'expliquent principalement par la garantie sur les titres SEDDIF chez Natixis pour 2 750 K€

Le Groupe a reçu un engagement de la part de l'EDC (Européenne de Cautionnement) pour la couverture des créances diffuseurs pour un montant de 11 980 K€.

Le Groupe a également reçu un engagement de la COFACE pour la couverture des cautions distributeurs pour 17 223 K€ et un engagement de EULER HERMES pour la couverture des cautions dépositaires pour un montant de 33 126 K€.

4.1.1 Affacturation : créances cédées

Les créances ayant fait l'objet d'une cession commerciale au 31 décembre 2017 sont détaillées dans la note 3.2.7 Créances client et comptes rattachés.

4.1.3 Compléments de prix

Lors de l'acquisition des titres ADTHLETIC MEDIA, des compléments de prix ont été comptabilisés dans les comptes sociaux de ZEENS. Les compléments de prix sont payés au regard de l'EBITDA sur les exercices 2015-2016-2017.

Le complément de prix 2017 pour 1 350 K€ et le complément de prix 2018 pour 177 K€ (soit un total de 1 527 K€) ont été calculés et comptabilisés d'après le business plan de ADTHLETIC MEDIA et seront réglés en 2018.

4.2 Instruments financiers

Il n'y a pas de couverture sur créance commerciale export courant au 31/12/2017.

4.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017 s'élevaient à 552 660 €.

4.4 Parties liées

Les comptes consolidés du groupe Presstalis n'incluent pas de montants significatifs vis à vis des entreprises associées ou non consolidées.

4.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas renseignée car sa communication conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

4.6 Evénements postérieurs à la clôture

Poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation de Presstalis

Dans le cadre du plan de trésorerie, les financements obtenus sur le début de l'année 2018 sont les suivants :

- Versement de l'aide numérique de 9,0 M€
- Versement du 1^{er} tirage pour les 2 prêts FDES accordés dans le cadre du protocole de conciliation pour un montant global de 35,0 M€
- Apport des éditeurs (avance initiale de 50,2 M€) lors de la mise en œuvre du protocole de conciliation
- Mise en œuvre de la Contribution éditeur de 2,25% avec une rétroactivité à compter du mois de mars 2018

Suite à la dénonciation du contrat SI Digital, des discussions sont en cours avec le prestataire sur les modalités d'interruption de ce contrat. Les éventuelles conséquences financières ne sont pas connues pour le moment. Indépendamment de cette incertitude, s'agissant d'un événement 2018, aucune provision n'a été intégrée dans les comptes de l'exercice 2017.

Dans le cadre du plan de retournement, les opérations ci-dessous doivent être réalisées sur 2018 par le Groupe Presstalis

- Cession de 9 dépôts (PFL)
- Cession des activités non stratégiques
- Mise en place du plan social Siège et SAD (224 départs)
- Révision des barèmes Quotidiens et Publications sur l'exercice 2018 et neutralisation de l'effet ciseau
- Refonte du plan transport
- Cessions d'actifs non stratégiques pour 3,0 M€